



Bulletin Officiel

N°6576 Vendredi 1^{er} Avril 2022www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

4

ATTIJARI BANK

5

S.P.D.I.T. - SICAF

7

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -

8

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ARAB TUNISIAN BANK

9

ATTIJARI BANK

12

S.P.D.I.T. - SICAF

15

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BIAT SUBORDONNE 2022-1

17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 17/03/2022)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- ASSURANCES MAGHREBIA
- ARAB TUNISIAN BANK -ATB-
- SICAV BNA
- SICAV L'INVESTISSEUR

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- ASSURANCES MAGHREBIA

ANNEXE III

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

- FA STARTUP FACTORY SEED FUND

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARAB TUNISIAN BANK
Siège Social : 9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021 qui se tiendra **le Samedi 16 avril 2022 à 11H : 30** à l'Hôtel «The Residence Gammarth», Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021 ;
- Cooptation de deux nouveaux administrateurs ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe ATB arrêtés au 31 décembre 2021;
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires, pendant les délais légaux, au siège social de la banque.

Le Bulletin de vote et l'Acte de mandat spécial sont mis dans les mêmes conditions à la disposition des actionnaires souhaitant voter par correspondance ou se faire représenter

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ATTIJARI BANK

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Dans le cadre de l'appui des efforts de l'Etat dans la lutte contre la pandémie Covid-19 et en guise d'adhésion de la Banque Attijari de Tunisie au plan national de lutte contre la propagation du virus ;

Et compte tenu des circonstances particulières et exceptionnelles liées à la situation sanitaire, la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank - invite ses actionnaires à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, avec possibilité de participation présentielle au siège social de la banque ou à distance, et ce, le **Vendredi 15/04/2022** à partir de **10H00** du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- 2- Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 et du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- 3- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration, des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 et des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos 31/12/2021 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- 6- Renouvellement des rémunérations des Administrateurs ;
- 7- Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- 8- Cumul des fonctions des administrateurs
- 9- Pouvoirs en vue des formalités.

Pour la sécurité de ses actionnaires, la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank rassure les actionnaires quant à la mise en place des dispositifs préventifs nécessaires, respectera scrupuleusement les consignes de sécurité sanitaire, et les invite à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire en choisissant une des deux options suivantes :

- En présentiel au siège de la banque, Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis
- A distance, qui prendra l'une des formes suivantes:
 1. Vote par mandatement d'un coactionnaire (Le Président du Conseil d'Administration et le représentant des actionnaires minoritaires se feront le plaisir de vous représenter).
 2. Vote par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister ou participer à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires chez la Direction Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

Aussi l'Assemblée mettra à la disposition des actionnaires une plateforme de participation à distance via des moyens de communication audiovisuelle.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via la plateforme électronique dédiée, il est indispensable de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site de la banque sur l'adresse suivante <http://www.attijaribank.com.tn/>

Une fois inscrit, et après avoir accédé à la plateforme, l'actionnaire sera capable de :

- consulter les documents afférents à l'assemblée générale ordinaire et notamment le bulletin spécial de vote* ;
- Suivre en ligne le déroulement de la séance de l'assemblée ;
- Interagir avec les autres actionnaires ;
- Poser des questions par message électronique et écouter les réponses ;
- Consulter les documents relatifs à l'Assemblée à travers le lien ;
- Formuler des observations sur les documents mis à sa disposition sur le site.

*Le bulletin spécial de vote doit être retourné soit par mail soit par courrier officiel et ce au plus tard un jour avant la date de la tenue de l'Assemblée.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante, parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : Boulevard El Béji Caïd Essebsi, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 14 avril 2022 à 11 heures** au siège social de la société, Boulevard El Béji Caïd Essebsi, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2021.
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Affectation des résultats.
- Rémunération des membres du Conseil d'Administration.
- Rémunération des membres du Comité d'Audit Interne.
- Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.
- Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
- Pouvoirs à donner.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouria Tunis**

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le Vendredi 29 Avril 2022 à 9h00 à l'Hôtel LAICO TUNIS – Place Des Droits de l'homme – Avenue Mohamed V - Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans (2022, 2023 et 2024) qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

NB : *Par actionnaire minoritaire il est entendu tout actionnaire détenant Individuellement au plus 0,5 % du capital social et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital social*

Les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires sur le site et au siège de la BNA

2022 - AS - 0226

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ARAB TUNISIAN BANK
Siège Social : 9, rue Hédi Noura, 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2022.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2021 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de (- 68.502.369,235) Dinars Tunisien.

Cette résolution est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat réalisé au titre de l'exercice 2021 comme suit :

* PROJET DE REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2021 *		
مشروع تخصيص أرباح سنة 2021		
RESULTAT DE L'EXERCICE - défictaire	-68 502 369,235	نتيجة السنة - نتيجة سلبية
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT		احتياطات لإعادة الاستثمار
RELIQUAT		الرصيد المتبقي
REPORT A NOUVEAU RESERVES DIPONIBLES	865 520,033	نتائج مؤجلة احتياطات محررة
BENEFICE A REPARTIR RESERVE LEGALE (5%)		نتيجة السنة للتخصيص احتياطات قانونية
RESERVE A REGIME SPECIAL		احتياطات ذات نظام خاص
DIVIDENDE A DISTRIBUER		حصص أرباح
REPORT A NOUVEAU	-67 636 849,202	نتائج مؤجلة

Cette résolution est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, et sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la désignation par cooptation de :

- Madame OLFA BENOUDA SIOUD, en sa qualité d'Administrateur indépendant en remplacement de Feu Ali TAHER DEBAYA, démissionnaire de ses fonctions, et ce jusqu'à la tenue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023,
- Monsieur LOUAI IBRAHIM MOHAMED SHAHZADEH, en sa qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur GHASSEN TARAZI, démissionnaire de ses fonctions, et ce jusqu'à la tenue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023,

Cette résolution est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2021.

Cette résolution est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2021 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de (- 61.429) milles dinars tunisiens.

Cette résolution est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 ,205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à.....

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à.....

2022 - AS - 0227

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ATTIJARI BANK

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2022.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui rentrent dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, conclues au cours de l'exercice 2021 :

1. Convention de délégation de la gestion administrative et comptable conclue avec Attijari Recouvrement le 01/01/2021 ;
2. Convention de cession de créances conclue avec Attijari Recouvrement le 21/06/2021, ayant pour objet l'acquisition d'un lot de créances composé de 19 dossiers, dont la valeur s'élève à 18 053 md. Cette transaction a été conclue au prix de 19md ;
3. Convention de cession de créances conclue avec Attijari Recouvrement le 15/12/2021, ayant pour objet l'acquisition d'un lot de créances composé de 2 dossiers, dont la valeur s'élève à 16 400 md. Cette transaction a été conclue au prix de 2md ;
4. Convention de cession de créances conclue avec Attijari Recouvrement le 30/12/2021, ayant pour objet l'acquisition d'un lot de créances inférieures à 500 dt, composé de 13168 dossiers dont la valeur s'élève à 2.083 KTND. La transaction a été conclue au prix de 13.168,000 dt.
5. Renouvellement crédit participatif avec Attijari Finances de 750mD: avenant signé en date du 01/04/2021.
6. Contrat d'assurance en cas de vie « Indemnité de Départ à la Retraire (IDR) » conclu avec Attijari Assurance le 30/11/2021. Ce contrat a pour objet de couvrir les engagements pécuniaires de la banque imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés ;
7. Contrats de mandatement exclusif conclus avec Attijari Finances en date du 31/12/2021 (valorisation Tankmed - valorisation Ooredoo Tunisie - restructuration capital Attijari Sicar)

8. Avenant n°1 à la convention de commercialisation des produits de bancassurance conclue avec Attijari Assurances (mise à jour des produits commercialisés + sharing frais de challenge) ;

Approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, et après lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2021 à hauteur de Cent Soixante Millions Quarante Quatre Mille Huit Cent Vingt Six Dinars Huit Cent Soixante Dix Sept Millimes (160 044 826,877 DT), et décide de l'affecter comme suit :

(Montant en Dinars)

BENEFICE DE L'EXERCICE	160 044 826,877
REPORT A NOUVEAU	213 937 140,035
RESULTAT A REPARTIR	373 981 966,912
RESERVES LEGALES	-
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	40 000 000,000
DIVIDENDES	128 337 290,550
REPORT A NOUVEAU	205 644 676,362

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à Trois Dinars Cent Cinquante Millimes par action (3,150 Dinars) et délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, fixe la somme annuelle brute et globale de 150 mille Dinars (cent cinquante mille dinars) à titre des jetons de présence pour l'exercice 2021.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de 100 Mille Dinars (cent mille dinars) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du mandat du commissaire aux comptes, le cabinet « MS Louzir Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu », représenté par M. Mohamed Louzir, et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat du cabinet « MS Louzir Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu » en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

2022 - AS - 0228

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. – SICAF »**

Siège social : Boulevard El Béji Caïd Essebsi, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. – SICAF » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2022.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2021 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2021.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- Monsieur Pierre CASTEL
- Monsieur Mohamed Ali BAKIR
- Monsieur Michel PALU
- Monsieur Sélim RIAHI

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2021 :

RESULTAT NET AU 31/12/2021		<u>17 431 933,185</u>
RESULTATS REPORTEES		13 928 296,901
RESULTAT DISPONIBLE		<u>31 360 230,086</u>
	RELIQUAT 1	<u>31 360 230,086</u>
Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau devenu disponible		0,000
BENEFICES DISTRIBUABLES		<u>31 360 230,086</u>
DIVIDENDES 2021		16 800 000,000
	RELIQUAT 2	<u>14 560 230,086</u>
RESULTATS REPORTEES 2021		<u>14 560 230,086</u>

Soit un dividende de 0,600 dinar par action, ou 60% du nominal.
La mise en paiement s'effectuera à partir

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «BIAT SUBORDONNE 2022-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie **A** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie **B** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ;
- Catégorie **C** : **5 ans in fine**, taux fixe **9,15%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,95%** brut l'an ;
- Catégorie **D** : **7 ans dont 2 années de grâce**, taux fixe **9,20%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,00%** brut l'an ;
- Catégorie **E** : **7 ans in fine**, taux fixe **9,45%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,25%** brut l'an ;
- Catégorie **F** : **10 ans dont 5 années de grâce**, taux fixe **9,60%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,35%** brut l'an ;
- Catégorie **G** : **10 ans in fine**, taux fixe **9,70%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,45%** brut l'an.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : «BIAT SUBORDONNE 2022-1»
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **A** et **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **C**, **E** et **G** feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **F** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories **A**, **B** et **C**, le **03/06/2029** pour les catégories **D** et **E** et le **03/06/2032** pour les catégories **F** et **G**.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :

- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E, 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :

- 2,55% pour la catégorie A et B
- 2,95%, pour la catégorie C
- 3,00% pour la catégorie D
- 3,25% pour la catégorie E
- 3,35% pour la catégorie F
- 3,45%, pour la catégorie G

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G : 10 ans in fine.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie, cette durée est de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B : 2,697 années ;
- Catégorie C : 4,229 années.
- Catégorie D : 4,166 années ;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F : 5,887 années ;
- Catégorie G : 6,828 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la banque :

La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 25/03/2022 sous le numéro 22-1074, du document de référence « BIAT 2022 » enregistré par le CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT, siège 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	211,344	211,373
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	145,111	145,130
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	120,835	120,852
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	130,420	130,440
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	126,254	126,273
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	126,262	126,283
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	121,318	121,334
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	48,976	48,980
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,306	35,312
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,080	120,098
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,695	18,697
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,117	131,124
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,232	1,232
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	126,786	126,804
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,350	12,351
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	178,469	178,500
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,227	12,228
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	101,517	101,534
19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	103,725	103,740
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,566	14,567
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,978	1,981
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,524	66,530
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	136,613	136,626
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	103,902	103,925
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,752	112,764
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,016	139,110
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	533,505	533,777
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	135,593	136,204
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	176,587	176,825
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	99,226	99,934
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,334	132,370
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	164,405	164,819
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	143,431	143,414
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,438	22,435
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	93,681	93,700
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2260,804	2261,895
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	131,292	131,173
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,524	216,319
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,918	2,910
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,639	2,635
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	64,211	63,949
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,349	1,350
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,220	1,220
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,192	1,190
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	106,254	105,207
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1146,464	1143,055
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,736	12,610
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,309	10,264
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,233	12,148
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	86,139	86,254
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,267	1,259

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,784	110,797	
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,689	102,698	
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	109,346	109,362	
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	106,514	106,530	
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	108,763	108,781	
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	111,307	111,322	
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	107,850	107,868	
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	104,810	104,824	
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,630	103,631	
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	108,548	108,564	
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	110,698	110,715	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,067	107,078	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,285	106,296	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	101,856	101,871	
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,020	106,034	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	105,465	105,481	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,828	107,839	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	106,088	106,103	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,151	104,163	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,803	108,816	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	104,296	104,307	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	111,155	111,168	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	107,621	107,638	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	110,539	110,557	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	112,685	112,780	
SICAV MIXTES								
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	64,251	64,362	
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	96,882	96,989	
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,189	18,192	
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	289,264	275,631	
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2237,293	2235,771	
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,608	70,614	
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,326	56,331	
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	106,997	107,006	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,661	11,662	
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,677	15,610	
88 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,622	15,649	
89 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	13,887	13,905	
90 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,969	8,980	
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	100,970	100,987	
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	80,717	80,907	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	84,260	84,648	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,558	103,534	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	91,113	91,293	
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,022	9,994	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,203	94,695	
98 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	144,672	144,699	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,173	101,134	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	120,664	120,547	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	120,186	119,602	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	183,464	182,102	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	171,751	170,684	
104 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	168,241	167,329	
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,253	22,023	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	144,216	143,303	
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	159,487	157,819	
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5275,274	5264,108	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	90,232	90,172	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4592,654	4571,177	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,240	10,409	10,389	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	169,653	169,791	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	10973,425	10925,947	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	121,637	121,827	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Tunisienne d'Automobile -STA - » et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MOURAFIK II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

				AFC-	Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine/ 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002
TUNIS

La société ASSURANCES MAGHREBIA.SA publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 Avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (FMBZ-KPMG Tunisie) et M Ghazi HANTOUS (Cabinet GS Audit & Advisory).

BILAN (exprimé en dinars)

Actifs		Notes	31/12/2021			31/12/2020
			VB	AMORT & PROV	NET	NET
AC1	Actifs incorporels	3.1				
	AC11 Investissements de recherche et développement	3.1.1	53 418	53 418	0	0
	AC12 Concessions, brevets, licences, marques	3.1.2	2 055 300	1 555 382	499 918	320 619
			2 108 718	1 608 800	499 918	320 619
AC2	Actifs corporels d'exploitation	3.2				
	AC21 Installations techniques et machines	3.2.1	6 558 858	5 555 536	1 003 322	1 083 046
	AC22 Autres installations, outillage et mobilier	3.2.2	1 721 280	1 301 173	420 108	400 529
			8 280 138	6 856 708	1 423 429	1 483 575
AC3	Placements	3.3				
	AC31 Terrains et constructions					
	AC311 Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	9 997 617	3 238 209	6 759 408	6 956 809
	AC312 Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	20 899 757	8 680 593	12 219 163	12 650 018
	AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
	AC321 Parts dans des entreprises liées	3.3.3	19 701 579	0	19 701 579	19 701 579
	AC33 Autres placements financiers					
	AC331 Actions et autres titres à revenu variable	3.3.4	44 171 063	4 329 450	39 841 613	39 945 558
	AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.5	215 453 710	273 067	215 180 643	195 391 461
	AC334 Autres prêts	3.3.6	2 663 774		2 663 774	2 347 121
	AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises c	3.3.7	959 795		959 795	952 938
			313 847 295	16 521 319	297 325 976	277 945 484
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.4				
	AC510 Provisions pour primes non acquises	3.4.1	14 346 426		14 346 426	13 129 107
	AC531 Provisions pour sinistres	3.4.2	38 324 179		38 324 179	62 802 944
	AC550 Provisions d'égalisation et équilibrage	3.4.3	586 785		586 785	586 785
			53 257 391		53 257 391	76 518 837
AC6	Créances	3.5				
	AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
	AC611 Primes acquises et non émises	3.5.1	20 142 121		20 142 121	17 357 458
	AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	3.5.2	40 502 653	26 860 564	13 642 089	14 391 320
	AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	3.5.3	581 239	413 043	168 196	943 680
	AC63 Autres créances					
	AC631 Personnel	3.5.4	408 329		408 329	332 689
	AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	6 128		6 128	6 228
	AC633 Débiteurs divers	3.5.6	11 288 141	2 690 478	8 597 663	8 123 590
	Moins Amortissements et Provisions		0			
			72 928 613	29 964 085	42 964 527	41 154 966
AC7	Autres éléments d'actif	3.6				
	AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3.6.1	21 084 352	4 718 940	16 365 411	22 270 276
	AC72 Charges reportées					
	AC721 Frais d'acquisition reportés	3.6.2	5 677 773		5 677 773	5 389 327
	AC722 Autres charges à répartir	3.6.3	0		0	64 018
	AC73 Comptes de régularisation Actif					
	AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.4	8 524 951	402 090	8 122 861	7 884 556
	AC733 Autres comptes de régularisation	3.6.5	2 347 536		2 347 536	1 328 902
			37 634 611	5 121 030	32 513 581	36 937 078
	Total de l'actif		488 056 765	60 071 943	427 984 822	434 360 559

BILAN (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres	4.1		
CP1 Capital social		45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social		26 327 405	15 756 865
CP4 Autres capitaux propres		19 073 651	19 073 651
CP5 Résultats reportés		7 789	208 979
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		90 408 844	80 039 495
CP6 Résultat de l'exercice		22 058 505	18 709 746
Total des capitaux propres avant affectation		112 467 349	98 749 241
Passif	4.2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	4.2.5	1 579 937	1 383 484
PA23 Autres provisions		1 579 937	1 383 484
PA3 Provisions techniques brutes	4.2.1		
PA310 Provisions pour primes non acquises	4.2.1.1	46 125 276	44 053 724
PA331 Provisions pour sinistres	4.2.1.2	186 425 824	200 398 167
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	4.2.1.3	3 994 418	3 204 579
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage	4.2.1.4	4 886 785	4 886 785
PA361 Autres provisions techniques	4.2.1.5	1 949 554	3 092 940
		243 381 857	255 636 195
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.2	30 503 350	30 309 437
PA6 Autres dettes	4.2.3		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	5 177 728	8 146 851
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.2	20 025 087	25 603 022
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	4.2.3.3	782 745	684 245
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.3.4	4 348 673	5 369 906
PA634 Crédoiteurs divers	4.2.3.5	9 611 381	7 960 575
		39 945 614	47 764 599
PA7 Autres passifs	4.2.4		
PA71 Comptes de régularisation passif	4.2.4.1	106 715	517 604
		106 715	517 604
TOTAL DU PASSIF		315 517 473	335 611 318
Total des capitaux propres et du passif		427 984 822	434 360 559

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2021	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2021	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2021	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2020
<i>PRNV1</i> Primes acquises	5.1	200 427 595	(66 332 470)	134 095 125	120 137 578
<i>PRNV11</i> Primes émises et acceptées		202 499 147	(67 549 789)	134 949 357	123 416 377
<i>PRNV12</i> Variation de la provision pour primes non acquises		(2 071 552)	1 217 319	(854 233)	(3 278 799)
<i>PRNT3</i> Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5.2	14 332 317		14 332 317	14 563 986
<i>PRNV2</i> Autres produits techniques	5.3	202 847		202 847	6 773
<i>CHNV1</i> Charges de sinistres	5.4	(116 821 678)	14 306 022	(102 515 655)	(90 990 608)
<i>CHNV11</i> Montants payés	5.4.1	(129 915 691)	38 784 787	(91 130 903)	(81 220 399)
<i>CHNV12</i> Variation de la provision pour sinistres		13 094 013	(24 478 765)	(11 384 752)	(9 770 209)
<i>CHNV2</i> Variation des autres provisions techniques		2 021 716		2 021 716	(864 185)
<i>CHNV3</i> Participation aux bénéfices et ristournes		(789 839)	131 926	(657 913)	(373 885)
<i>CHNV4</i> Frais d'exploitation	5.5	(29 776 181)	13 947 669	(15 828 512)	(16 799 067)
<i>CHNV41</i> Frais d'acquisition	5.5.1	(25 093 347)		(25 093 347)	(22 930 736)
<i>CHNV42</i> Variation du montant des frais d'acquisition reportés		288 446		288 446	277 023
<i>CHNV43</i> Frais d'administration	5.5.2	(4 971 281)		(4 971 281)	(7 201 491)
<i>CHNV44</i> Commissions reçues des réassureurs			13 947 669	13 947 669	13 056 136
<i>CHNV5</i> Autres charges techniques	5.6	(7 565 500)		(7 565 500)	(3 951 121)
<i>RTNV</i> Sous total : Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		62 031 277	(37 946 854)	24 084 423	21 729 471

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

		Notes	31/12/2021	31/12/2020
<i>RTNV</i>	Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		24 084 423	21 729 471
<i>PRNT1</i>	Produits des placements (assurance et réassurance)	6.1	24 022 382	24 791 087
	<i>PRNT11</i> Revenus des placements		16 764 166	14 414 948
	<i>PRNT12</i> Autres produits de placements		5 070 761	5 784 423
	<i>PRNT13</i> Reprises de corrections de valeurs sur placements		219 164	511 988
	<i>PRNT14</i> Profits provenant de la réalisation des placements		1 968 291	4 079 728
<i>CHNT1</i>	Charges des placements	6.2	(4 516 647)	(5 775 212)
	<i>CHNT11</i> Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(3 048 961)	(3 088 464)
	<i>CHNT12</i> Correction de valeur sur placements		(1 305 673)	(1 515 363)
	<i>CHNT13</i> Pertes provenant de la réalisation des placements		(162 013)	(1 171 385)
<i>CHNT2</i>	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et de réassurance		(14 332 317)	(14 563 986)
<i>PRNT2</i>	Autres produits non techniques	6.3	168 807	381 764
<i>CHNT3</i>	Autres charges non techniques	6.4	(402 474)	(780 015)
	Résultat provenant des activités ordinaires		29 024 175	25 783 109
<i>CHNT4</i>	Impôts sur le résultat	6.5	(6 118 143)	(5 554 834)
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		22 906 031	20 228 275
	Eléments extraordinaires		(847 527)	(1 518 529)
	Résultat net de l'exercice		22 058 505	18 709 746
<i>PRNT5</i>	Effets des modifications comptables		0	186 337
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		22 058 505	18 896 083

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

		31 12 2021	31 12 2020
HB1	ENGAGEMENTS RECUS	<u>23 051</u>	<u>17 415</u>
	Aval, cautions et garanties sur les agents généraux	23 051	17 415
HB2	ENGAGEMENTS DONNES	<u>2 811 664</u>	<u>2 102 596</u>
HB21	Avals, cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre	2 258 320	1 614 731
HB24	Autres engagements donnés	553 344	487 865

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		194 930 451	174 004 799
Sommes versées pour paiement des sinistres		(112 191 911)	(93 694 876)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		347 932	83 304
Décaissements de primes sur les cessions		(42 150 032)	(38 170 187)
Encaissements de sinistres sur les cessions		19 577 097	23 639 200
Commissions versées aux intermédiaires		(314 796)	(121 293)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(14 389 918)	(13 180 945)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(82 088 894)	(83 850 000)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		73 000 000	63 500 000
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(36 129 118)	(34 430 341)
Produits financiers reçus		7 583 678	8 383 335
Autres mouvements		123 055	(613 425)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7.1	8 297 543	5 549 572
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		(727 357)	(535 698)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7.2	(727 357)	(535 698)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(8 349 436)	(5 341 978)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7.3	(8 349 436)	(5 341 978)
Variation de trésorerie		(779 251)	(328 104)
Trésorerie au début de l'exercice		2 897 810	3 225 914
Trésorerie à la clôture de l'exercice		2 118 560	2 897 810

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2021

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des *ASSURANCES MAGHREBIA* se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Fondée en 1973, ASSURANCES MAGHREBIA est un acteur de référence en matière d'assurance et de réassurance en Tunisie ayant un agrément multi-branches.

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	45 000 000,000 DT
Siège social :	64 Rue de Palestine Tunis Belvédère
Président du Conseil d'Administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Habib BEN HASSINE
Commissaires aux comptes :	Le cabinet HLB – GSAudit & Advisory et le cabinet FMBZ-KPMG Tunisie

Faits marquants de l'exercice :

Les résultats réalisés par la Compagnie en 2021 sont en ligne avec ses objectifs et les actions entreprises s'inscrivent dans la continuité de ses orientations stratégiques.

Au 31 décembre 2021, elle a poursuivi sa croissance en enregistrant les chiffres suivants :

- Au 31 décembre 2021, la Compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de **203 854 145 Dinars** contre 187 441 659 Dinars une année auparavant, soit une progression de **8,76%** par rapport à la même période de l'exercice écoulé. La Compagnie a ainsi atteint **103,45%** des objectifs de l'exercice 2021.
- Les sinistres réglés au 31 décembre 2021 s'élèvent à **127 982 111 Dinars** contre 109 753 070 Dinars à la même période de l'année écoulée, marquant une hausse de **16,61%**.
- Les provisions pour sinistres à payer totalisent **193 510 513 Dinars** au 31 Décembre 2021 contre 206 604 527 Dinars au 31 Décembre 2020.

- Les produits financiers nets ont connu une évolution pour atteindre **19 505 735 Dinars** au 31 Décembre 2021 contre 19 015 875 Dinars au 31 Décembre 2020, soit une hausse de **2,58 %** et un taux de rendement financier global de **7,61 %** au 31 décembre 2021 contre 7,46 % à fin décembre 2020.

- Le résultat net a atteint **22 058 505 Dinars** au 31 décembre 2021 contre 18 709 746 Dinars au 31 décembre 2020, soit une croissance de **17,90%**.

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciel :	33%
Agenc, Aménag&Installat° :	10%
Matériel de transport :	20%

Matériel informatique : 15%

Equipement de bureau : 10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA SA » sont comptabilisés et évalués à la clôture conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

La répartition des produits des placements nets de charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la NCT 26.

A la date de clôture, l'évaluation des placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision, les plus-values ne sont pas constatées.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%, et au taux de 5% pour l'immeuble Arabie Saoudite.

L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Le taux d'amortissement des constructions admis fiscalement est de 5%.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-5 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- Les frais de gestion de sinistres,
- Les frais d'acquisition,
- Les frais d'administration,
- Les charges de gestion des placements, et
- Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La compagnie Assurances MAGHREBIA a fait appel à un cabinet externe afin de l'assister dans la revue et la mise à jour des clés de répartition permettant le déversement des charges par nature (classe 9) vers les charges par destinations (classe 6) ainsi que dans la revue et la mise à jour des clés

analytiques permettant la répartition des charges de la classe 9 entre les branches d'assurance pour les besoins de préparation de l'état B1.

La revue et la mise à jour des clés de déversement et des clés analytiques a permis à la compagnie :

- D'obtenir une visibilité sur la répartition des coûts par nature en coût par destination et de disposer d'une traçabilité de cette répartition.
- De dégager, d'une manière plus précise, la performance de chaque branche d'assurance.
- D'établir une politique tarifaire adéquate en estimant les coûts d'une manière fiable.

Affectation de la masse salariale

La clé de déversement de la section masse salariale correspond au rapport entre la somme de la charge salariale allouée à une destination donnée et le total de la charge salariale. Elle se présente comme suit :

Destination	%
Frais d'acquisition des contrats	23,27%
Frais d'administration	30,07%
Frais de gestion des sinistres	35,17%
Frais de gestion des placements	1,30%
Autres Charges techniques	10,19%
Total	100%

Note 2-6 : Ventilation des charges de personnel

Les charges de personnel sont réparties au 31-12-2021 comme suit :

Désignation	31/12/2021	Part%	31/12/2020	Part%
Salaires	9 652 017	75,88%	8 627 555	75,66%
Charges sociales	1 667 491	13,11%	1 488 007	13,05%
Autres	1 400 206	11,01%	1 288 190	11,30%
Total	12 719 715	100,00%	11 403 752	100,00%

Note 2-7 : Note sur le tableau des engagements reçus et donnés

Le montant des engagements reçus représente le montant des intérêts sur les cautions et engagements à l'égard des agents généraux qui s'élève à **23 051 DT** au 31-12-2021 contre 17 415 au 31-12-2020.

Le montant des engagements donnés représente le montant des cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre qui s'élève au 31-12-2021 à **2 258 320 DT** contre 1 614 731 une année auparavant et des autres engagements liés à l'exploitation qui représente un montant de **553 344 DT** au 31-12-2021 contre 487 865 DT au 31-12-2020.

Note 3 : Les actifs

Les mouvements effectués sur les éléments de l'actif sont :

3-1 : Les actifs incorporels

3-1-1 : Investissements de recherche et développement

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Concept & développement	53 418	53 418	0	0
Total	53 418	53 418	0	0

3-1-2 : Concessions, brevets, licences, marques

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	1 866 590	1 366 672	499 918	320 619
Autres immobilisations incorporelles portefeuille racheté	188 710	188 710	0	0
Total	2 055 300	1 555 382	499 918	320 619

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

3-2-1 : Installations techniques et machines

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette

Aménagements Agencements et Installations	3 113 921	2 558 101	555 820	630 130
Matériels de transport	926 541	877 696	48 845	80 465
Matériels informatique	2 518 396	2 119 739	398 657	372 451
Total	6 558 858	5 555 536	1 003 322	1 083 046

3-2-2 : Autres installations, outillage et mobilier

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Equipements de bureaux	1 302 084	1 090 082	212 002	252 961
Autres Immobilisations	419 196	211 090	208 106	147 567
Total	1 721 280	1 301 173	420 108	400 529

3-3 : Placements

La répartition entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2021 est comme suit :

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2021

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	99 853 710	273 067	0	99 580 643	99 580 643	0
Emprunts obligataires	51 850 000	0	0	51 850 000	51 850 000	0
Placements immobiliers	30 897 373	0	11 918 802	18 978 571	17 655 479	1 323 092
Actions de sociétés cotées en bourse	17 654 505	1 557 767	0	16 096 738	16 096 738	0
Parts et actions dans les OPCVM	18 571 043	882 281	0	17 688 762	17 688 762	0
Parts dans les SICAR	4 842 224	216 505	0	4 625 719	4 625 719	0
Actions et titres non cotées	22 804 870	1 672 897	0	21 131 973	12 961 998	8 169 975
Autres placements	63 750 000	0	0	63 750 000	63 750 000	0
Total	310 223 726	4 602 517	11 918 802	293 702 407	284 209 339	9 493 068

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et constructions d'exploitation				
Terrains d'exploitation	3 622 851	0	3 622 851	3 622 851
Constructions d'exploitation	6 374 766	3 238 209	3 136 557	3 333 958
Total	9 997 617	3 238 209	6 759 408	6 956 809

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et constructions hors exploitation				
Terrains hors exploitation	1 482 973	0	1 482 973	1 482 973
Constructions hors exploitation	16 593 691	8 680 593	7 913 098	8 343 952
Parts et actions des sociétés immobilières	2 823 092	0	2 823 092	2 823 092
Total	20 899 757	8 680 593	12 219 163	12 650 018

Le capital de la société Assurances Maghrebria Immobilière est détenu à hauteur de 56% par la société Assurances Maghrebria. Elle opère dans le secteur immobilier.

3-3-3 : Placements dans les entreprises liées

Cette rubrique comprend la participation d'ASSURANCES MAGHREBIA dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce un contrôle. Elle présente au 31-12-2021 un solde de **19 701 579** DT.

				31/12/2021			31/12/2020
Désignation	Activité	% de contrôle	Nbr d'actions	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
MAGHREBIA VIE	Assurance VIE	72,08%	1 441 686	12 022 807	0	12 022 807	12 022 807
CODWAY	Services	100%	340 995	3 347 168	0	3 347 168	3 347 168
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	Capital risque	100%	411 843	4 331 604	0	4 331 604	4 331 604
Total				19 701 579	0	19 701 579	19 701 579

3-3-4 : Actions et autres titres à revenus variables

Présentant un solde arrêté au 31-12-2021 de **39 841 613** DT, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

	31/12/2021			31/12/2020
Désignation	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
ACTIONS & TITRES COTES	17 765 125	1 557 767	16 207 358	15 688 702
Parts OPCVM	18 571 043	882 281	17 688 762	18 084 435
ACTIONS & TITRES NON COTES	7 834 895	1 889 402	5 945 493	6 172 421
Total	44 171 063	4 329 450	39 841 613	39 945 558

3-3-5 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2021 de **215 180 643** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Bons de trésors assimilables	91 853 710	273 067	91 580 643	81 931 541
Obligations	59 850 000	0	59 850 000	52 460 000
Placements à Court et Moyen Terme	63 750 000	0	63 750 000	60 999 921
Total	215 453 710	273 067	215 180 643	195 391 461

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des BTA est portée en Produits si le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement calculé de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres émis par l'Etat se détaillent comme suit :

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Décote global (+)	Décote de l'exercice
- BTA 5,6% 08/2022	31 646 500	32 500 000	853 500	337 527
- BTA 6% 01/2024	2 682 400	2 800 000	117 600	16 492
- BTA 6,3% 10/2026	2 897 700	3 000 000	102 300	9 560
- BTA 6,3% 03/2026	2 195 933	2 400 000	204 067	22 182
- BTA 6% 06/2023	1 408 500	1 500 000	91 500	16 296
- BTA 6,6% 03/2027	2 799 550	3 000 000	200 450	18 838
- BTA 6,5% 06/2025	13 964 875	16 150 000	2 185 125	324 229
- BTA 7,2% 02/2027	6 043 464	6 480 000	436 536	50 744
- BTA 7,4% 02/2030	5 709 238	6 500 000	790 762	53 723
- BTA 7,2% 05/2027	6 465 200	6 800 000	334 800	39 185
- BTA 7,5% 07/2032	8 645 000	10 000 000	1 355 000	62 344
- BTA 7,5% 01/2028	4 476 950	4 900 000	423 050	35 850
- BTA 8% 11/2030	2 918 400	3 200 000	281 600	25 372
- EMPRUNT NATIONAL 2021 2ème tranche	3 000 000	3 000 000	-	-
- EMPRUNT NATIONAL 2021 3ème tranche	5 000 000	5 000 000	-	-
TOTAL	99 853 710	107 230 000	7 376 290	1 012 344

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

Les revenus et les intérêts courus de chaque catégorie de placement se présentent comme suit :

Désignation	Coût d'entrée au bilan	Intérêts courus	Revenus
Bons de trésors assimilables	91 853 710	3 609 066	6 165 048
Obligations	59 850 000	2 639 219	5 372 967
Placements à Court et Moyen Terme	63 750 000	1 765 813	4 793 682
TOTAL	215 453 710	8 014 098	16 331 697

3-3-6 : Autres prêts

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Prêts au Personnel	2 663 774	2 347 121	316 654	13,49%
Total	2 663 774	2 347 121	316 654	13,49%

3-3-7 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	959 795	952 938	6 856	0,72%
Total	959 795	952 938	6 856	0,72%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3-4-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions pour primes non acquises. Le solde de cette rubrique s'élève au 31 12-2021 à **14 346 426 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Provisions pour primes non acquises incendie	2 938 661	2 699 016	239 645	8,88%
Provisions pour primes non acquises individuel accident	71 455	41 993	29 461	70,16%
Provisions pour primes non acquises vol	200 194	202 102	-1 908	-0,94%
Provisions pour primes non acquises maladie	4 458 011	3 837 418	620 593	16,17%
Provisions pour primes non acquises risques spéciaux	3 592 693	3 186 260	406 433	12,76%
Provisions pour primes non acquises responsabilité civile	2 714 105	2 701 004	13 101	0,49%
Provisions pour primes non acquises maritime	371 307	461 314	-90 007	-19,51%
Total	14 346 426	13 129 107	1 217 319	9,27%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2021 de **38 324 179 DT.**

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Provision SAP incendie	17 110 573	29 998 951	-12 888 379	-42,96%
Provision SAP auto	2 683 501	3 289 995	-606 494	-18,43%
Provision SAP individuel accident	21 949	19 184	2 765	14,41%
Provision SAP vol	670 832	632 901	37 931	5,99%
Provision SAP G. maladie	3 176 409	2 266 179	910 229	40,17%
Provision SAP risques spéciaux	3 476 322	9 852 385	-6 376 063	-64,72%
Provision SAP responsabilité civile	6 605 996	11 466 951	-4 860 955	-42,39%
Provision SAP maritime	4 578 599	5 276 397	-697 798	-13,22%
Total	38 324 179	62 802 944	-24 478 765	-38,98%

3-4-3 : Provisions d'égalisation et équilibrage

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions d'égalisation et équilibrage, elle présente un solde au 31-12-2021 de **586 785 DT.**

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Provisions d'égalisation et équilibrage Groupe Décès	586 785	586 785	0	0,00%
Total	586 785	586 785	0	0,00%

3-5 : Créances

Ventilation des créances selon la durée résiduelle :

Créances:	-	moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	42 744 917	11 560 169	6 339 688	60 644 775
AC611	Primes acquises et non émises	20 142 121	0	0	20 142 121
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	22 602 796	11 560 169	6 339 688	40 502 653
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	168 196	0	413 043	581 239
AC63	Autres créances	8 096 221	1 221 045	2 385 332	11 702 599
AC631	Personnel	408 329	0	0	408 329
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 128	0	0	6 128
AC633	Débiteurs divers	7 681 763	1 221 045	2 385 332	11 288 141
		51 009 335	12 781 215	9 138 064	72 928 613

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises minorées des primes à annuler, elle présente un solde au 31-12-2021 de **20 142 121 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
P.A.N.E. incendie	77 227	179 180	-101 954	-56,90%
P.A.N.E. individ. Acc.	3 295	3 452	-157	-4,56%
P.A.N.E. maladie	21 586 768	18 362 063	3 224 705	17,56%
P.A.N.E. responsabilité civile	53 094	100 682	-47 588	-47,27%
Total P.A.N.E. (a)	21 720 383	18 645 377	3 075 006	16,49%
Primes à annuler Incendie	259 364	188 581	70 784	37,53%
Primes à annuler Auto	771 821	668 612	103 209	15,44%
Primes à annuler Individuel Accident	61 697	113 482	-51 785	-45,63%
Primes à annuler Vol	115	110	4	3,69%
Primes à annuler Maladie	257 654	148 716	108 938	73,25%
Primes à annuler Risques spéciaux	111 389	59 953	51 436	85,79%
Primes à annuler responsabilité civiles	84 226	68 666	15 560	22,66%
Primes à annuler Maritime	31 996	39 799	-7 803	-19,61%
Total Primes à annuler (b)	1 578 262	1 287 919	290 343	22,54%
(a) - (b)	20 142 121	17 357 458	2 784 663	16,04%

3-5-2 : Autres Créances nées d'opérations d'assurances directes

Il s'agit des montants dus par les agents généraux, les courtiers, les succursales et les assurés (primes à encaisser, primes en contentieux ...). Les primes à recevoir présentent au 31-12-2021 un solde net de **13 642 089 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Créances sur les assurés	24 103 816	23 462 622	641 194	2,73%
Créances sur les intermédiaires	5 250 948	4 442 452	808 496	18,20%
Contentieux primes	9 336 098	7 775 457	1 560 640	20,07%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-25 169 158	-21 474 895	-3 694 263	17,20%
Agences en contentieux	1 667 481	1 688 247	-20 766	-1,23%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-1 667 481	-1 688 247	20 766	-1,23%
Comptes des co-assureurs actif	144 311	369 562	-225 251	-60,95%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-23 925	-183 877	159 952	-86,99%
Total	13 642 089	14 391 320	-749 231	-5,21%

3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde de cette rubrique au 31-12-2021 est de **168 196** DT.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Comptes courants des cédantes	168 196	943 680	-775 484	-82,18%
Autres créances nées d'opérations de réassurance	413 043	413 043	0	0,00%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-413 043	-413 043	0	0,00%
Total	168 196	943 680	-775 484	-82,18%

3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées au personnel. Elle présente au 31-12-2021 un solde de **408 329** DT.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Avance sur salaires	407 655	332 604	75 051	22,56%
Autres	675	85	590	693,78%
Total	408 329	332 689	75 641	22,74%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Sous cette rubrique sont comptabilisées notamment les retenues sur salaire prêt CNSS. Le solde de cette rubrique au 31-12-2021 est de **6 128** DT.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Retenues sur salaire prêt CNSS	6 128	3 483	2 646	75,96%
Autres impôts et taxes	0	2 746	-2 746	-100,00%
Total	6 128	6 228	-100	-1,61%

3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2021 de **8 597 663** DT qui se détail comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
IDA	2 718 857	2 077 165	641 692	30,89%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-986 274	-957 896	-28 378	2,96%
Anticipation	3 679 835	2 823 250	856 585	30,34%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-451 269	-392 354	-58 915	15,02%
Sinistres Contentieux Provisoires	967 348	1 095 848	-128 500	-11,73%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-1 096 436	-1 165 178	68 742	-5,90%
Sinistres payés par agents	180 868	78 081	102 787	131,64%
Saisie Arrêt	973 129	975 637	-2 508	-0,26%
Chèques consignés	2 343 992	2 304 970	39 022	1,69%
Gestion Pour Compte Sinistres AUTO	40 996	73 154	-32 158	-43,96%
Compte d'attente	30 782	0	30 782	
Intermédiaire en bourse	128 691	1 096 362	-967 671	-88,26%
Débiteurs divers	223 644	271 051	-47 407	-17,49%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-156 500	-156 500	0	0,00%
Total	8 597 663	8 123 590	474 073	5,84%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Avoir en banque, CCP, chèques et caisse

Cette rubrique totalise les effets à recevoir, les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir, les chèques à l'encaissement et les avoirs en banques. Elle présente un solde au 31-12-2021 de **16 365 411 DT**.

Les soldes des comptes bancaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change sont constatés en résultat.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Effets à l'encaissement	908 655	865 303	43 351	5,01%
Effets impayés	0	2 700	-2 700	-100,00%
Chèques à l'encaissement	15 409 747	18 504 462	-3 094 715	-16,72%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-2 071 550	0	-2 071 550	
Valeurs en contentieux	2 647 391	2 445 805	201 586	8,24%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-2 647 391	-2 445 805	-201 586	8,24%
Banques	2 092 392	2 871 939	-779 547	-27,14%
CCP	14 809	14 809	0	0,00%
Caisse	11 359	11 062	297	2,68%
Total	16 365 411	22 270 276	-5 904 865	-26,51%

3-6-2 : Frais d'acquisitions reportés

Les frais d'acquisitions reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice 2021 des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes et externes d'acquisitions tels qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2021 à **5 677 773 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Frais d'acquisitions reportés Incendie	558 428	536 441	21 987	4,10%
Frais d'acquisitions reportés Auto	3 412 199	3 154 985	257 214	8,15%
Frais d'acquisitions reportés Individuel Accident	75 716	73 264	2 453	3,35%
Frais d'acquisitions reportés Vol	31 418	32 611	-1 193	-3,66%
Frais d'acquisitions reportés Santé	627 987	637 854	-9 867	-1,55%
Frais d'acquisitions reportés Risques spéciaux	446 815	424 616	22 199	5,23%
Frais d'acquisitions reportés responsabilité civiles	479 472	472 362	7 110	1,51%
Frais d'acquisitions reportés Maritime	45 738	57 195	-11 456	-20,03%
Total	5 677 773	5 389 327	288 446	5,35%

3-6-3 : Autres charges à répartir

Sous cette rubrique est enregistré le montant des charges à répartir sur plusieurs exercices selon les principes du droit commun.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2021 à **0 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Frais d'acquisition des immeubles	0	64 018	-64 018	-100,00%
Total	0	64 018	-64 018	-100,00%

La valeur brute des frais d'acquisition s'élève à 192 053 dinars qui correspondent aux frais d'acquisition d'une construction sise à 38 rue de Turquie acquise le 17 Juin 2019. La norme comptable NCT 31 dans son paragraphe 8 stipule que ces frais peuvent faire l'objet d'une répartition sur plusieurs exercices avec un délai maximum de 5 années, le management de Maghrebria a choisi de les répartir sur 3 ans d'où une dotation de résorption de 64 018 dinars chaque année.

FRAIS D'ACQUISITION DES IMMEUBLES A REPARTIR SUR 03 EXERCICES		
Montant total	Montant amorti	Solde au 31-12-2021
192 053	192 053	0

3-6-4 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2021 à **8 122 861 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Intérêts courus	8 036 022	7 826 274	209 749	2,68%
loyers courus	488 929	577 997	-89 069	-15,41%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-402 090	-519 715	117 625	-22,63%
Total	8 122 861	7 884 556	238 305	3,02%

3-6-5 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décôte calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Elle présente un solde au 31-12-2021 de **2 347 536 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Différence sur les prix de remboursement	2 041 504	1 098 004	943 500	85,93%
Charges constatées d'avance	306 032	230 898	75 134	32,54%
Total	2 347 536	1 328 902	1 018 634	76,65%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à **112 467 349 DT** contre 98 749 241 DT au 31-12-2020, enregistrant une hausse de 13,89%.

Le capital social s'élève à 45 000 000 DT constitué par 4 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

Les mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Capital social	45 000 000	45 000 000	0	0,00%
Réserves et primes liées au capital social				
Réserve Légale	3 414 426	2 468 489	945 936	38,32%
Réserves Facultatives	20 170 000	10 870 000	9 300 000	85,56%
Réserves pour Fonds Social	2 742 979	2 418 375	324 604	13,42%
Autres capitaux propres				
Réserves pour réinvestissement exonères	18 326 960	18 326 960	0	0,00%
Réserves spéciales de réévaluation	746 691	746 691	0	0,00%
Résultats reportés	7 789	208 979	-201 190	-96,27%
Résultat de l'exercice	22 058 505	18 709 746	3 348 759	17,90%
Total	112 467 349	98 749 241	13 718 109	13,89%

Le résultat de l'exercice 2021 est de **22 058 505 DT** soit **4,902 DT** par action contre 18 709 746 DT soit 4,158 DT par action réalisé en 2020.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2021, l'affectation du résultat de l'exercice 2020 est comme suit :

Bénéfice 2020	18 709 745,866 DT
+ Report à nouveau antérieur *	208 978,967 DT
Premier reliquat	18 918 724,833 DT
- Réserve légale	945 936,242 DT
Deuxième reliquat	17 972 788,591 DT
- Réserve pour Fonds social	250 000,000 DT
Troisième reliquat	17 722 788,591 DT
- Réserves facultatives	9 300 000,000 DT
Quatrième reliquat	8 422 788,591 DT
- Dividendes (1,870 dt par action)	8 415 000,000 DT
Cinquième reliquat	7 788,591 DT
- Report à nouveau	7 788,591 DT
Sixième reliquat	0,000 DT

* La modification comptable constatée en 2020 a été affectée dans les réserves facultatives.

Tableau d'évolution des capitaux propres

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves conformément à la décision de l'AGO du 11 juin 2021 se détaille comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2020 Avant affectation	45 000 000	2 468 489	746 691	18 326 960	10 870 000	2 418 375	22 642	18 709 746	98 562 903
Modifications comptables							186 337		186 337
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 11-06-2021		945 936			9 300 000	250 000	-201 190	-10 294 746	0
Dividendes à distribuer								-8 415 000	-8 415 000
Soldes au 31/12/2020 Après affectation	45 000 000	3 414 426	746 691	18 326 960	20 170 000	2 668 375	7 789	0	90 334 241

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, les réserves qui ne sont pas concernées par la retenue à la source de 10% applicable à partir du 01/01/2015 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Réserves légales (non distribuable)	3 414 426	2 468 489	945 937	38,32%
Réserves facultatives non soumises à la RAS	-	-		
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables non soumises à la RAS	2 300 000	2 300 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers distribuables non soumises à la RAS	-	-		
Total	5 714 426	4 768 489	945 937	19,84%

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions techniques brutes :

4-2-1-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise **46 125 276 DT** au 31-12-2021.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
P.P.N.A. incendie	4 536 576	4 385 003	151 573	3,46%
P.P.N.A. automobile	27 720 132	25 789 646	1 930 487	7,49%
P.P.N.A. individuelle accident	615 105	598 875	16 230	2,71%
P.P.N.A. vol	255 236	266 569	-11 333	-4,25%
P.P.N.A. maladie	5 101 662	5 213 984	-112 322	-2,15%
P.P.N.A. risques spéciaux	3 629 847	3 470 919	158 928	4,58%
P.P.N.A. responsabilité civile	3 895 147	3 861 205	33 942	0,88%
P.P.N.A. maritime	371 571	467 524	-95 952	-20,52%
Total	46 125 276	44 053 724	2 071 552	4,70%

4-2-1-2 : Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer sont évaluées dossier par dossier.

La provision pour sinistres matériels automobile est déterminée concurremment selon trois méthodes :

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode de la cadence des règlements.

La méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

Les provisions pour sinistres sont majorées des chargements de gestion et des estimations des ouvertures tardives (selon des formules actuarielles et compte tenu de l'historique de la compagnie).

31/12/2021				
	SAP_sans chargement	Estimation (IBNR)	chargement Légal	TOTAL
TOTAL GENERAL	140 295 085	38 826 925	14 388 503	193 510 513

Les provisions pour sinistres à payer présentent au 31-12-2021 un solde net des prévisions de recours de **186 425 824 DT.**

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
SAP Incendie	26 486 690	38 840 400	-12 353 710	-31,81%
SAP Automobile	127 886 756	116 889 164	10 997 591	9,41%
SAP Individuel accident	332 183	664 991	-332 808	-50,05%
SAP Vol	1 163 119	989 315	173 804	17,57%
SAP maladie	9 449 543	7 820 240	1 629 304	20,83%
SAP Risques spéciaux	3 991 405	10 858 124	-6 866 718	-63,24%
SAP Responsabilité civile	18 095 821	23 666 332	-5 570 511	-23,54%
SAP Transport maritime	6 104 997	6 875 960	-770 963	-11,21%
Total	193 510 513	206 604 527	-13 094 013	-6,34%
Prévisions de recours auto	-5 744 493	-5 826 914	82 421	-1,41%
Prévisions de recours incendie	-19 921	-39 437	19 516	-49,49%
Prévisions de recours maladie	-867 853	0	-867 853	
Prévision de recours risques spéciaux	-16 005	-3 231	-12 774	395,30%
Prévisions de recours responsabilité civile	-122 604	-52 491	-70 112	133,57%
Prévisions de recours transport maritime	-313 814	-284 286	-29 528	10,39%
Total	-7 084 689	-6 206 360	-878 329	14,15%
Total	186 425 824	200 398 167	-13 972 342	-6,97%

4-2-1-3 : Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant du au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Cette rubrique présente au 31-12-2021 un solde de **3 994 418 DT.**

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Incendie	462 461	482 004	-19 543	-4,05%
Auto	1 571 220	951 769	619 451	65,08%
Individuelle accident	321 000	268 980	52 020	19,34%
Vol	1 429	1 762	-332	-18,87%
Maladie	1 023 953	942 146	81 807	8,68%
Risques spéciaux	138 083	147 148	-9 065	-6,16%
Responsabilité civil	72 666	64 874	7 792	12,01%
Maritime	403 606	345 896	57 710	16,68%
Total	3 994 418	3 204 579	789 839	24,65%

4-2-1-4 : Provision pour égalisation

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés destinés à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux mouvements d'émeutes et mouvements populaires.

Les provisions d'égalisation Groupe Décès permettent d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurances de groupe contre le risque décès.

Le total des provisions d'égalisation au 31-12-2021 est de **4 886 785 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Incendie	1 600 000	1 600 000	0	0,00%
Auto	1 700 000	1 700 000	0	0,00%
Vol	200 000	200 000	0	0,00%
Groupe Décès	586 785	586 785	0	0,00%
Risques spéciaux	800 000	800 000	0	0,00%
Total	4 886 785	4 886 785	0	0,00%

4-2-1-5 : Autres provisions techniques

Cette rubrique englobe les provisions mathématiques des rentes et les provisions pour risques en cours. Elle présente au 31-12-2021 un solde de **1 949 554 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Provision Mathématique Rente AT	1 720 409	1 850 110	-129 701	-7,01%
Provision Mathématique Rente Incendie	3 439	3 652	-213	-5,83%
Provision Mathématique Auto	16 321	42 995	-26 674	-62,04%
Provision Mathématique Maladie	209 385	277 740	-68 355	-24,61%
Total	1 949 554	2 174 497	-224 943	-10,34%
Provisions pour risques en cours Incendie	0	918 443	-918 443	-100,00%
Total	1 949 554	3 092 940	-1 143 387	-36,97%

4-2-2 : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à **30 503 350 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	30 503 350	30 309 437	193 913	0,64%
Total	30 503 350	30 309 437	193 913	0,64%

4-2-3 : Autres dettes

Ventilation des dettes selon la durée résiduelle

Dettes:	-	moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
PA6	Autres dettes				
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 177 728	0	0	5 177 728
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	15 453 387	4 571 700	0	20 025 087
PA621	Parts de réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	15 453 387	4 571 700	0	20 025 087
PA622	Autres	0	0	0	0
PA63	Autres dettes	11 459 668	2 521 715	761 415	14 742 799
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	98 500	684 245		782 745
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 348 673	0	0	4 348 673
PA634	Créditeurs divers	7 012 495	1 837 470	761 415	9 611 381
		32 090 784	7 093 415	761 415	39 945 614

4-2-3-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2021 un solde de **5 177 728 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les co-assureurs.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Comptes courants agents	3 989 262	4 221 209	-231 948	-5,49%
Sinistres en instance de règlement	516 191	3 198 843	-2 682 652	-83,86%
Comptes courants de co-assureurs	671 839	721 452	-49 613	-6,88%
Autres	437	5 346	-4 909	-91,83%
Total	5 177 728	8 146 851	-2 969 122	-36,45%

4-2-3-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à **20 025 087 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Comptes réassureur individuel	20 025 087	25 603 022	-5 577 935	-21,79%
Total	20 025 087	25 603 022	-5 577 935	-21,79%

4-2-3-3 : Dépôts et cautionnement reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles et des agents généraux. Le solde de cette rubrique au 31-12-2021 est de **782 745 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Dépôts et cautionnement agent général	305 316	236 497	68 819	29,10%
Autres dépôts et cautionnements (sur loyer)	477 430	447 748	29 681	6,63%
Total	782 745	684 245	98 500	14,40%

4-2-3-4 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2021 est de **4 348 673 DT**. Le solde est détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Retenue à la source	2 490 511	2 274 075	216 437	9,52%
Impôts sur sociétés / retenue à la source	376 141	1 027 787	-651 646	-63,40%
Retenue sur salaires	633 770	563 502	70 268	12,47%
Organismes sociaux charges à payer	724	724	0	0,00%
Contribution Conjoncturelle	847 527	1 503 818	-656 292	-43,64%
Total	4 348 673	5 369 906	-1 021 233	-19,02%

4-2-3-5 : Crédoiteurs divers

Le solde de cette rubrique au 31-12-2021 est de **9 611 381 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Dividendes et tantième à payer	321 839	280 628	41 210	14,69%
Personnel charges à payer	1 790 735	1 628 819	161 916	9,94%
Créditeurs divers charges à payer	1 530 778	3 045 587	-1 514 809	-49,74%
Créditeurs divers	592 764	651 256	-58 492	-8,98%
Produits / commission retour	1 331 607	1 137 722	193 884	17,04%
Assurances Maghreb Vie	3 720 513	1 046 736	2 673 777	255,44%
Rejet virements	191 510	149 182	42 328	28,37%
Compte d'attente	0	12 920	-12 920	-100,00%
Autres	131 636	7 725	123 911	1604,07%
Total	9 611 381	7 960 575	1 650 806	20,74%

4-2-4 : Autres passifs

4-2-4-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à **106 715** DT, elle concerne principalement les loyers relatifs aux exercices futurs.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Produits constatés d'avance	106 715	517 604	-410 889	-79,38%
Total	106 715	517 604	-410 889	-79,38%

4-2-5 : Provisions pour autres risques et charges

Sous cette rubrique sont comptabilisés les provisions constatées sur des dossiers en contentieux et qui présentent au 31-12-2021 un solde de **1 579 937** DT.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Autres provisions	1 579 937	1 383 484	196 453	14,20%
Total	1 579 937	1 383 484	196 453	14,20%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes acquises

Cette rubrique présente un solde net au 31-12-2021 de **134 095 125 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Primes émises et acceptées	203 854 145	187 441 659	16 412 487	8,76%
Annulations sur exercices antérieurs	-1 859 318	-1 137 897	-721 422	63,40%
Ristournes sur primes	-2 280 344	-1 442 469	-837 875	58,09%
Variation des primes à annuler	-290 343	71 636	-361 978	-505,31%
Variation des primes acquises et non émises	3 075 006	829 499	2 245 507	270,71%
Primes cédées	-67 549 789	-62 346 050	-5 203 739	8,35%
Variation des provisions pour primes non acquises nettes	-854 233	-3 278 799	2 424 567	-73,95%
Total	134 095 125	120 137 578	13 957 547	11,62%

La répartition du Chiffre d'affaires par canal de distribution :

Canal	31/12/2021	Part%	31/12/2020	Part%
Agents	85 052 242	41,72%	75 981 941	40,54%
Bureaux	66 211 540	32,48%	63 251 941	33,74%
Courtiers	52 590 363	25,80%	48 207 777	25,72%
Total	203 854 145	100,00%	187 441 659	100,00%

La répartition du Chiffre d'affaires par zone géographique :

Zone	31/12/2021	Part%	31/12/2020	Part%
Grand Tunis	166 961 186	81,90%	153 992 112	82,15%
Bizerte et Nord	3 634 636	1,78%	2 874 547	1,53%
Sousse et centre	17 143 797	8,41%	15 656 171	8,35%
Sfax et Sud	16 114 527	7,90%	14 918 829	7,96%
Total	203 854 145	100,00%	187 441 659	100,00%

5-2 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques.

Cette rubrique se détaille au 31-12-2021 comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Produits de placements bruts	24 022 382	24 791 087	-768 705	-3,10%
Charges de placements	-4 516 647	-5 775 212	1 258 565	-21,79%
Produits de placements nets (a)	19 505 735	19 015 875	489 860	2,58%
Total provisions techniques (b)	250 466 546	261 842 555	-11 376 009	-4,34%
Total des capitaux propres (c)	90 408 844	80 039 495	10 369 350	12,96%
Total [a * b / (b + c)]	14 332 317	14 563 986	-231 669	-1,59%

5-3 : Autres produits techniques

Les autres produits techniques présentent un solde au 31-12-2021 de **202 847** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Intérêts perçus	10 396	6 773	3 622	53,48%
Autres produits techniques	192 452	0	192 452	
Total	202 847	6 773	196 074	2894,73%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31-12-2021 un solde net de **91 130 903** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Sinistres payés	127 982 111	109 753 070	18 229 041	16,61%
Recours et sauvetages encaissés	-6 951 470	-5 420 702	-1 530 767	28,24%
Frais sur gestion des sinistres	7 063 523	6 329 961	733 562	11,59%
Participations versées	1 821 526	1 633 024	188 502	11,54%
Sinistres à la charge des réassureurs	-38 784 787	-31 074 953	-7 709 834	24,81%
Total	91 130 903	81 220 399	9 910 505	12,20%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition ainsi que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2021 de **25 093 347 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Frais d'acquisition	24 900 218	22 730 013	2 170 205	9,55%
Commissions sur acceptations	184 540	197 150	-12 610	-6,40%
Commissions versées / AFF. coassurance Réassurance	42 461	35 728	6 732	18,84%
Commissions reçues / Opérations de coassurance	-33 872	-32 156	-1 716	5,34%
Total	25 093 347	22 930 736	2 162 611	9,43%

La répartition des commissions par canal de distribution :

Canal de distribution	Commission 2021	Part%	Commission 2020	Part%
Agents	9 676 936	59,30%	8 840 820	60,51%
Courtiers	4 909 929	30,09%	4 556 359	31,19%
Réseau direct	1 730 750	10,61%	1 212 787	8,30%
Total	16 317 615	100,00%	14 609 966	100,00%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31-12-2021 est de **4 971 281 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Frais d'administration - Frais interne	3 810 094	3 420 393	389 701	11,39%
Frais d'administration - Frais externe	1 161 187	3 781 098	-2 619 911	-69,29%
Total	4 971 281	7 201 491	-2 230 210	-30,97%

5-6 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques englobent les charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition et les dotations aux provisions sur créances douteuses.

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2021 de **7 565 500 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Dotat° / Prov. Créances douteuses	3 513 545	1 784 601	1 728 944	96,88%
Dotat° / Prov. Valeurs en contentieux	357 113	200 182	156 930	78,39%
Reprise / Prov. Valeurs en contentieux	-155 527	-18 627	-136 900	734,97%
Dotat° / Prov. Chèques à l'encaissement	2 071 550	0	2 071 550	
Reprise / Prov. Chèques à l'encaissement	0	-35 568	35 568	-100,00%
Dotat° / Prov. Pour risques et charges	0	364 403	-364 403	-100,00%
Autres	1 778 820	1 656 130	122 690	7,41%
Total	7 565 500	3 951 121	3 614 379	91,48%

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Produits de placements

Les produits de placements présentent un solde au 31-12-2021 de **24 022 382 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Revenus des immeubles	1 811 552	1 670 056	141 496	8,47%
Revenus des valeurs mobilières	4 075 976	5 217 395	-1 141 418	-21,88%
Revenus des obligations	5 372 967	5 035 320	337 647	6,71%
Revenus des BTA	7 187 748	6 009 071	1 178 678	19,61%
Revenus des autres placements	5 056 236	5 975 995	-919 760	-15,39%
Reprise sur provisions	219 164	511 988	-292 825	-57,19%
Revenus des dépôts	277 080	349 006	-71 926	-20,61%
Autres produits	21 659	22 256	-597	-2,68%
Total	24 022 382	24 791 087	-768 705	-3,10%

6-2 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31-12-2021 de **4 516 647** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Frais de gestion et frais financiers	3 071 141	3 830 182	-759 041	-19,82%
Pertes sur réalisation des placements	139 833	429 667	-289 834	-67,46%
Dotation aux provisions et aux amortissements	1 305 673	1 515 363	-209 690	-13,84%
Total	4 516 647	5 775 212	-1 258 565	-21,79%

6-3 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2021 de **168 807** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Récupérations Frais	19 668	19 223	446	2,32%
Autres produits non techniques	135 639	357 041	-221 402	-62,01%
Jetons de présence reçus	13 500	5 500	8 000	145,45%
Total	168 807	381 764	-212 957	-55,78%

6-4 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent au 31-12-2021 un solde de **402 474 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Autres charges non techniques	402 474	780 015	-377 541	-48,40%
Total	402 474	780 015	-377 541	-48,40%

6-5 : Impôts sur le résultat

Cette rubrique présente au 31-12-2021 un solde de **6 118 143 DT** qui se détail comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Retenue à la Source définitive et libératoire	2 728 037	635 104	2 092 933	329,54%
Impôts sur les sociétés	3 390 106	4 919 730	-1 529 624	-31,09%
Total	6 118 143	5 554 834	563 309	10,14%

6-5-1 : Décompte Fiscal

Passage du résultat comptable au résultat fiscal au 31-12-2021 :

RÉSULTAT COMPTABLE NET	22 058 505
RÉINTÉGRATIONS	14 395 485
1- Charges non déductibles :	98 024
2- Provisions :	7 331 791
3- Contribution Sociale de Solidarité :	847 527
4- Impôt sur les sociétés (20%) :	3 390 106
5- Retenue à la Source libératoire :	2 728 037
DÉDUCTIONS	19 503 457
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	1 429 410
2- Gains de changes non réalisés :	91 167
3- Provisions déductibles :	302 300
4- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables :	17 680 581
RESULTAT FISCAL	16 950 532

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2021, le mouvement lié aux activités d'exploitation s'élève à **8 297 543** DT contre 5 549 572 DT au 31-12-2020.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2021, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-727 357** DT contre -535 698 DT au 31-12-2020.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux au 31-12-2021 est égal à **-8 349 436** DT contre -5 341 978 DT au 31-12-2020.

La trésorerie au 31-12-2021 est de **2 118 560** DT contre 2 897 810 DT au 31-12-2020 enregistrant une variation de **-779 251** DT.

La liquidité au 31-12-2021 est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Banques	2 092 392	2 871 939	-779 547	-27,14%
CCP	14 809	14 809	0	0,00%
Caisse	11 359	11 062	297	2,68%
Total	2 118 560	2 897 810	-779 251	-26,89%

Annexes

Annexe N°8_ Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31-12-2021

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture	
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture			
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions		
1. Actifs incorporels														
1.1 Frais de recherche et développement	53 418			53 418	53 418	0	0					53 418	0	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	1 611 332	443 967		2 055 300	1 290 713	0	264 669					1 555 382	0	499 918
1.3 Fonds de commerce				0	0	0						0	0	0
1.4 Acomptes versés				0	0	0						0	0	0
	1 664 750	443 967	0	2 108 718	1 344 131	0	264 669	0	0	0	0	1 608 800	0	499 918
2. Actifs corporels d'exploitation														
2.1 Installations techniques et machines	6 354 587	204 270		6 558 858	5 271 541	0	283 994					5 555 536	0	1 003 322
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 650 774	70 507		1 721 280	1 250 245	0	50 928					1 301 173	0	420 108
2.3 Acomptes versés				0	0	0						0	0	0
	8 005 361	274 777	0	8 280 138	6 521 786	0	334 922	0	0	0	0	6 856 708	0	1 423 429
3. Placements														
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	30 897 373	0		30 897 373	11 290 546	0	628 256					11 918 802	0	18 978 571
3.2 Placements dans les entreprises liées	19 701 579	0	0	19 701 579	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 701 579
3.2.1 Parts	19 701 579	0		19 701 579	0	0		0		0		0	0	19 701 579
3.2.2 Bons et obligations	0			0	0	0						0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0						0	0	0
3.3.1 Parts	0			0	0	0						0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0			0	0	0						0	0	0
3.4 Autres placements financiers	241 631 002	259 910 777	239 253 231	262 288 548	0	3 561 743	0	1 147 885	0	107 111	0	4 602 517	0	257 686 031
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	43 507 301	1 504 743	840 981	44 171 063	0	3 561 743		874 818		107 111	0	4 329 450	0	39 841 613
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	195 776 581	256 557 850	236 880 721	215 453 710	0	0		273 067			0	273 067	0	215 180 643
3.4.3 Prêts hypothécaire	0			0	0	0					0	0	0	0
3.4.4 Autres prêts	2 347 121	1 848 184	1 531 530	2 663 774	0	0					0	0	0	2 663 774
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	0			0	0	0					0	0	0	0
3.4.6 Autres	0		0	0	0	0					0	0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	952 938	6 856	0	959 795	0	0					0	0	0	959 795
3.6 Placements des contrats en UC	0			0	0	0					0	0	0	0
	293 182 893	259 917 633	239 253 231	313 847 295	11 290 546	3 561 743	628 256	1 147 885	0	107 111	11 918 802	4 602 517	0	297 325 976
TOTAL:	302 853 004	260 636 378	239 253 231	324 236 151	19 156 464	3 561 743	1 227 847	1 147 885	0	107 111	20 384 311	4 602 517	0	299 249 323

Annexe 9_ Etat récapitulatif des placements au 31-12-2021

	<u>Valeur</u> <u>brute:</u>	<u>Valeur</u> <u>nette:</u>	<u>Juste</u> <u>valeur:</u>	<u>Plus ou moins-value latente:</u>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	30 897 373	18 978 571	31 560 766	663 393
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	45 301 599	41 854 430	83 228 928	37 927 328
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				-
Autres parts d'OPCVM	18 571 043	17 688 762	19 256 074	685 031
Obligations et autres titres à revenu fixe	215 453 710	215 180 643	227 822 380	12 368 670
Prêts hypothécaires				-
Autres prêts et effets assimilés	2 663 774	2 663 774	2 663 774	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	959 795	959 795	959 795	-
Autres dépôts	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				-
Total	313 847 295	297 325 976	365 491 717	51 644 422
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	300 730 658	284 209 339	318 223 650	17 492 992
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	32 861 390	32 448 347	32 448 347	- 413 043

Annexe N°10_ Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31-12-2021

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	61 807 363,960	73 256 497,638	103 024 027,161		
Provisions pour sinistres	9 223 769,870	16 669 084,962	36 892 574,336		
total charges des sinistres	71 031 133,830	89 925 582,600	139 916 601,497		
Primes acquises	134 835 976,065	140 073 586,718	154 140 326,326		
% sinistres / primes acquises	52,680%	64,199%	90,772%		

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	63 548 044,922	76 318 499,350	110 542 448,273	120 661 103,283	
Provisions pour sinistres	6 680 091,513	10 272 858,615	27 298 417,281	40 212 427,239	
total charges des sinistres	70 228 136,435	86 591 357,966	137 840 865,554	160 873 530,522	
Primes acquises	134 835 976,065	140 073 586,718	154 140 326,326	172 331 238,912	
% sinistres / primes acquises	52,084%	61,818%	89,426%	93,351%	

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N					
Règlements cumulés	78 811 246,377	119 313 536,770	130 641 198,388	99 136 073,308	79 560 596,469
Provisions pour sinistres	6 833 850,553	12 899 589,429	24 231 777,767	41 229 944,696	74 392 568,246
total charges des sinistres	85 645 096,930	132 213 126,198	154 872 976,155	140 366 018,004	153 953 164,715
Primes acquises	140 073 586,718	154 140 326,326	172 331 238,912	183 468 975,542	200 427 595,097
% sinistres / primes acquises	61,143%	85,775%	89,869%	76,507%	76,812%

Annexe11_ Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2021

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Charges des placements:</u>	<u>Raccordement</u>
1. Placements immobiliers					
1.1 Immeubles		1 811 552	1 811 552	713 873	PRNT11
1.2 Parts et actions de société immobilière			-		
	-	1 811 552	1 811 552	713 873	PRNT11
2. Participations					
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		7 299 801	7 299 801	-	PRNT11+PRNT14
2.2 Emprunts obligataires		5 372 967	5 372 967		PRNT11
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		1 884 195	1 884 195	318 704	PRNT11+PRNT13+PRNT14
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		43 559	43 559	445 673	PRNT11+PRNT13
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF	-	43 200	43 200	1 500	PRNT11+PRNT13
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	1 989 527	222 606	2 212 133	131 122	PRNT11+PRNT13+PRNT14
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		5 333 315	5 333 315	139 833	PRNT12+PRNT14
2.8 Contrats en unités de comptes			-		
2.9. Autres		21 659	21 659	961 893	PRNT11
	1 989 527	20 221 303	22 210 830	1 998 724	
3. Autres placements			-		
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			-	1 804 050	
Total	1 989 527	22 032 855	24 022 382	4 516 647	
Intérêts		961 893	961 893		CHNT11
Frais externes		1 922 960	1 922 960		CHNT11
Autres frais	-	1 631 794	1 631 794		CHNT11+CHNT12+CHNT13
Total charges des placements	-	4 516 647	4 516 647	-	

Annexe 13_ Résultat technique par catégorie d'assurance au 31-12-2021

	A.T.	INCENDIE	AUTO	INDIVIDUEL ACCIDENT	VOL	MALADIE	R.S	R.C	MARITIME	ACCEPTATIONS	Total:
Primes acquises	0	27 279 006	67 862 222	2 473 852	2 009 103	77 176 205	11 750 637	7 511 417	3 657 068	708 086	200 427 595
<i>Primes émises</i>	0	27 410 284	69 792 708	2 490 082	1 997 769	77 063 882	11 921 850	7 586 639	3 561 115	674 817	202 499 147
<i>Variation des primes non acquises</i>	0	-131 277	-1 930 487	-16 230	11 333	112 322	-171 213	-75 222	95 952	33 269	-2 071 552
Charges de prestations	38 993	-2 145 719	-47 326 806	-23 626	-377 687	-60 608 231	-1 510 274	-645 573	-166 703	-392 056	-113 157 684
<i>Prestations et frais payés</i>	-90 708	-15 497 190	-36 004 017	-358 081	-203 884	-60 012 329	-7 669 146	-6 342 470	-963 576	-952 764	-128 094 164
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	129 701	13 351 471	-11 322 789	334 454	-173 804	-595 902	6 158 871	5 696 897	796 874	560 707	14 936 481
Solde de souscription	38 993	25 133 288	20 535 415	2 450 225	1 631 415	16 567 974	10 240 363	6 865 844	3 490 365	316 030	87 269 911
Frais d'acquisition	-331	-4 174 550	-9 922 160	-748 541	-609 162	-5 683 809	-1 963 172	-805 355	-713 280	-184 540	-24 804 900
Autres charges de gestion nettes	-6 613	-1 792 717	-5 856 036	-431 493	-260 183	-2 216 655	-491 295	-828 848	-450 092	0	-12 333 934
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-6 944	-5 967 268	-15 778 197	-1 180 034	-869 345	-7 900 464	-2 454 467	-1 634 203	-1 163 373	-184 540	-37 138 834
Produits nets de placements	55 787	2 089 962	6 934 914	121 578	110 510	2 895 814	729 482	982 274	338 920	73 076	14 332 317
Participation aux résultats		-95 215	-615 755	-53 666	-55	-1 468 326	-80 189	-10 208	-84 503	-24 200	-2 432 117
Solde financier	55 787	1 994 747	6 319 159	67 912	110 456	1 427 487	649 293	972 067	254 417	48 876	11 900 200
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	0	-22 621 513	-1 511 219	-148 823	-1 308 550	-20 990 095	-10 775 118	-6 080 689	-2 896 463	0	-66 332 470
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	0	14 287 304	1 006 852	32 368	18 932	9 475 158	7 687 601	5 440 324	836 248	0	38 784 787
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	0	-12 888 379	-606 494	2 765	37 931	910 229	-6 376 063	-4 860 955	-697 798	0	-24 478 765
Part des réassureurs dans les provisions pour égalisation et équilibrage		0	0	0	0	0	0	0	0		0
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	0	0	0	0	131 926	0	0	0	0	131 926
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	0	4 492 906	0	63 773	491 704	4 323 281	3 368 307	627 586	580 112	0	13 947 669
Solde de réassurance et/ou rétrocession	0	-16 729 681	-1 110 861	-49 917	-759 982	-6 149 501	-6 095 274	-4 873 735	-2 177 902	0	-37 946 854
Résultat technique	87 835	4 431 086	9 965 517	1 288 186	112 543	3 945 496	2 339 915	1 329 972	403 507	180 366	24 084 423
Informations complémentaires											
Provisions pour primes non acquises à la clôture	0	4 456 513	27 720 132	615 105	255 236	5 101 662	3 593 567	3 154 054	371 571	857 436	46 125 276
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	0	4 325 235	25 789 646	598 875	266 569	5 213 984	3 422 354	3 078 832	467 524	890 705	44 053 724
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	0	26 320 182	127 886 756	332 183	1 163 119	9 449 543	3 895 765	17 848 676	6 104 997	509 293	193 510 513
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	0	38 770 804	116 889 164	664 991	989 315	7 820 240	10 048 206	23 475 846	6 875 960	1 070 000	206 604 527
Provisions mathématiques à la clôture	1 720 409	3 439	16 321	0	0	209 385	0	0	0	0	1 949 554
Provisions mathématiques à l'ouverture	1 850 110	3 652	42 995	0	0	277 740	0	0	0	0	2 174 497
Provisions pour risques en cours à la clôture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	0	918 443	0	0	0	0	0	0	0	0	918 443
Prévisions de recours à la clôture	0	19 921	5 744 493	0	0	867 853	16 005	122 604	313 814	0	7 084 689
Prévisions de recours à l'ouverture	0	39 437	5 826 914	0	0	0	3 231	52 491	284 286	0	6 206 360

Annexe16_ Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers exercice 2021

	<u>raccordement</u>	<u>TOTAL</u>
Primes acquises		200 427 595
<i>Primes émises</i>	<i>PRNV11 1°colonne</i>	202 499 147
<i>Variation des primes non acquises</i>	<i>PRNV12 1°colonne</i>	- 2 071 552
Charges de prestations		- 113 157 684
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>CHNV11 1°colonne</i>	- 128 094 164
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	<i>CHNV12,CHNV2,CHNV3,CHNV6 1°colonne</i>	14 936 481
Solde de souscription		87 269 911
Frais d'acquisition	<i>CHNV41,CHNV42</i>	- 24 804 900
Autres charges de gestion nettes	<i>CHNV43,PRNV2,CHNV5</i>	- 12 333 934
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 37 138 834
Produits nets de placements	<i>PRNT3</i>	14 332 317
Participation aux résultats	<i>CHNV3,CHNV11</i>	- 2 432 117
Solde financier		11 900 200
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	<i>PRNV11 2°colonne</i>	- 66 332 470
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	<i>CHNV11 2°colonne</i>	38 784 787
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	<i>PRNV12,CHNV12 2°colonne</i>	- 24 478 765
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	<i>CHNV3 2°colonne</i>	131 926
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	<i>CHNV44</i>	13 947 669
Solde de réassurance et/ou rétrocession		- 37 946 854
Résultat technique		24 084 423
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		46 125 276
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		44 053 724
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		193 510 513
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		206 604 527
Provisions mathématiques à la clôture		1 949 554
Provisions mathématiques à l'ouverture		2 174 497
Provisions pour risques en cours à la clôture		-
Provisions pour risques en cours à l'ouverture		918 443
Prévisions de recours à la clôture		7 084 689
Prévisions de recours à l'ouverture		6 206 360

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA SA »**

64, Rue de Palestine. 1002 Tunis.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021 faisant apparaître un total de **427 984 822** Dinars , l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de **22 058 505** Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de **2 118 560** Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprise.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelés précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- Evaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 243 381 857 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 427 984 822 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Les méthodes d'estimation des provisions techniques sont précisées dans la note 4.2.1 aux états financiers.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative ;
- Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur ;
- Valider les cadrages comptabilité/gestion ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul ;
- Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010 ;
- Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction.

- Evaluation des placements :

Risque identifié

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 297 325 976 DT au 31 décembre 2021.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur

ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 2.2 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à les considérer comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
 - Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation des placements ;
 - Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires ;
 - Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice ;
 - Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs.
- **Evaluation des provisions pour dépréciation des créances sur assurés et intermédiaires d'assurance :**

Risque identifié

Les provisions pour dépréciation des créances sur assurés et sur intermédiaires d'assurance totalisent 31 555 579 DT au 31 décembre 2021. L'estimation de ces provisions requiert l'exercice du jugement de la direction pour la détermination de la base de provisionnement, tenant compte des modalités de calcul prévues par la décision du CGA n° 24/2017 en date du 29 mars 2017 relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'estimation de ces provisions constituait un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie définie au niveau de la décision du CGA n° 24-2017 du 29 Mars 2017
- Procéder au rapprochement des créances comptables avec l'arriéré issu du système d'information

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du

contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions

dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Respect de la réglementation relative au secteur des Assurances

En outre, et en application des dispositions de la circulaire du ministre des finances n°258 du 2 octobre 2010, nous avons fait appel à un actuare agréé pour la revue des provisions techniques et des conditions tarifaires. A l'issue de ses travaux, nous estimons que les provisions techniques sont correctement évaluées et suffisantes pour couvrir les engagements futurs de la société.

Tunis, le 14 Mars 2022

P/F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

P/Cabinet GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA SA »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la

Conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues en 2021 et régies par lesdites dispositions.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Convention de sous-traitance conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La Société *CODWAY* a confié en sous-traitance à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion juridique.

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de 50.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 1 janvier 2018, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.2- Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et La Société *CODWAY*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* a conclu une convention d'assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- Système d'Information ;
- Assistance et Développement Logiciel ;
- Audit Informatique ;
- Business Process Outsourcing (BPO).

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* a facturé en 2021 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant de 1 048 898 DT HT.

B.3 Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *CODWAY*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 3^{ème} étage de l'immeuble sis au 24 rue Royaume d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une période commençant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Le loyer est fixé à 22 725 DT HT.

En plus, la société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 4^{ème} étage de l'immeuble résidence du Lac Bloc H sis à la rue du Lac Tanganyika, à usage de bureaux, pour une période commençant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Le loyer est fixé à 53 473 DT HT.

B.4- Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour un an renouvelable commençant le 1^{er} janvier 2021 et finissant le 31 décembre 2021. Le loyer au titre de 2021 est fixé à 212 086 DT HT.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au titre de 2021 est fixé à 27 121 DT HT.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* deux locaux commerciaux n° B40 & B41 au RDC de l'immeuble EL AMEN sis à SFAX EL JADIDA d'une superficie de 31M² . Le loyer au titre de 2021 est fixé à 7 092 DT HT.

B.5- Convention de sous-traitance conclue entre la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié en sous-traitance à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion des prestations en matière juridique ;
- le contrôle de la conformité ;
- la gestion des risques ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de 120.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.6- Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

A partir du 1^{er} juin 2019, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- des travaux liés au marketing.

En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de 50.000 DT HT, sur présentation de facture.

B.7- Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et La Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1^{er} juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a facturé en 2021 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la somme de 257 529 DT HT.

B.8- Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* trois locaux de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah Saad à

usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer est fixé à 30 001 DT HT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Rémunération du Président du Conseil :

La rémunération du président du conseil d'administration de la société est fixée par décision du conseil d'administration tenu le 11 juin 2021. Cette rémunération est de 125.000 DT Brut.

2. Rémunération du Directeur Général :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 150.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 11 juin 2021. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

3. Rémunération du Directeur Général Adjoint :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 120.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 11 juin 2021. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration :

Les jetons de présence sont fixés à 7.500 DT Brut par an et par administrateur.

5. Rémunération des membres des autres comités :

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

1. Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 6.000 DT Brut par an et par membre.
2. Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 6.000 DT Brut par an et par membre.

3. Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 6.000 DT Brut par an et par membre.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

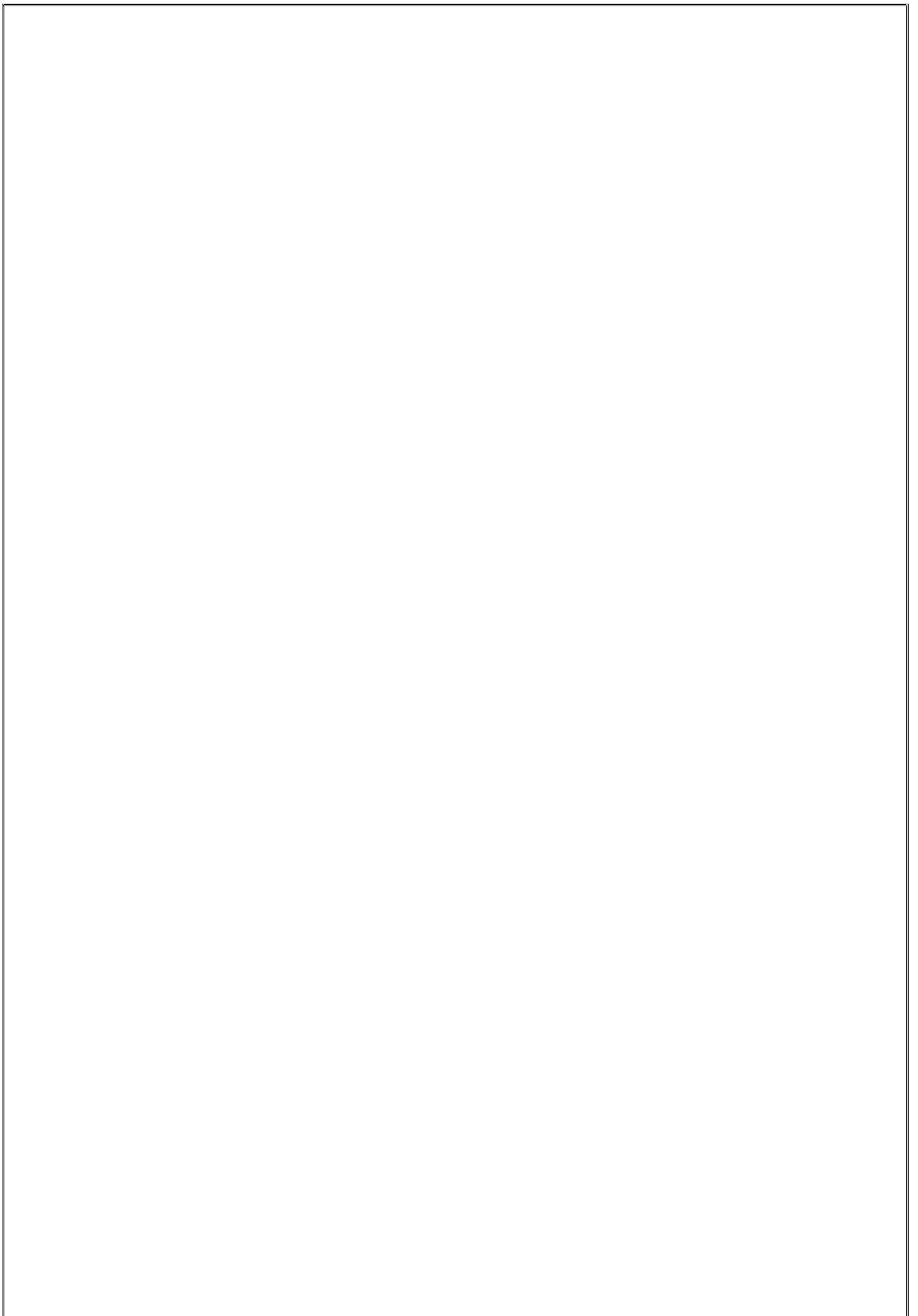
Tunis, le 14 Mars 2022

P/ F.M.B.Z-KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

P/ Cabinet GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Sonia KETARI LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Exercice clos le 31 décembre 2021 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2021	31.12.2020
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	262 507	314 423
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	614 289	440 128
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 155 992	5 121 128
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	-	-
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1 387 381	1 315 915
AC6 Valeurs immobilisées	6	117 039	95 178
AC7 Autres actifs	7	123 504	112 441
TOTAL ACTIF		7 660 712	7 399 214
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	8	100 000	58 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	367 186	124 896
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 902 342	5 970 282
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	543 537	484 024
PA5 Autres passifs	12	192 196	208 060
TOTAL PASSIF		7 105 261	6 845 262
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		128 000	100 000
CP2 Réserves		495 087	444 987
CP5 Résultats reportés		865	767
CP6 Résultat de l'exercice		(68 502)	8 198
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	555 450	553 952
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 660 712	7 399 214

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 décembre 2021
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2021	31.12.2020
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB01		994 562	642 623
HB02		333 579	304 144
HB03		100 000	62 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 428 141	1 008 767
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
	17		
HB04		376 412	336 567
HB05		-	1 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		376 412	337 567
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB06		1 478 573	1 267 528

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021
 (Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	414 192	461 463
PR2	Commissions (en produits)	20	86 679	69 056
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	22 168	18 315
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	79 688	70 694
Total produits d'exploitation bancaire			602 727	619 528
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	299 245	346 623
CH2	Commissions encourues		13 129	10 882
Total charges d'exploitation bancaire			312 374	357 505
PRODUIT NET BANCAIRE			290 353	262 023
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(107 730)	(60 173)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(36 455)	(7 048)
PR7	Autres produits d'exploitation		136	120
CH6	Frais de Personnel	26	(115 991)	(105 159)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(70 447)	(62 375)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(19 253)	(14 982)
RESULTAT D'EXPLOITATION			(59 388)	12 406
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	1 338	(584)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 239)	(1 592)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			(59 289)	11 398
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	(9 213)	(3 200)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			(68 502)	8 198
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			(68 502)	8 198
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)			30	(0,685)

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		585 267	535 200
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(311 822)	(360 380)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(37 427)	(89 000)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(153 015)	(372 779)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(68 606)	739 163
Titres de placement		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(114 237)	(111 463)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(119 336)	(57 902)
Impôt sur les sociétés		(9 252)	(4 849)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(228 429)	277 990
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		74 582	78 276
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(103 275)	148 276
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(37 779)	(18 664)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(66 472)	207 889
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		70 000	
Emission d'emprunts		74 230	99 916
Remboursement d'emprunts		(12 831)	(2 915)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(1 222)	(7 674)
Dividendes versés		-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		130 177	89 327
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(164 724)	575 206
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		536 909	(38 297)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	372 183	536 909

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2021, sont élaborés et présentés d'une part conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999, et d'autre part conformément aux notes et aux circulaires de la Banque Centrale de Tunisie qui sont les suivantes : note n°93-23 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022.

II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

▪ Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

▪ Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

▪ Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

* Lorsque le service est rendu

* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2021, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0)** : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :**Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2) :**Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3) :** Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4) :**Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ **Provisions collectives :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2022-02 du 04 Mars 2022, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2010-2019.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2022-02.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2022-02.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- **Les titres d'investissement :** Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- **Règles de conversion :** les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position :** à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- **Constatation du résultat de change :** à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- **Règles de couverture contre les risques de change :** Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieurs libellés en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 262 507KDT au 31 décembre 2021 contre 314 423 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 51 916 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	39 113	30 112
Compte courant BCT	223 366	284 284
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	5	5
Total	262 507	314 423

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 614 289 KDT au 31 décembre 2021 contre 440 128 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 174 161 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	50 397	268 618
Prêts aux établissements bancaires	508 644	126 115
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	578	760
Total créances sur établissements bancaires	559 619	395 493
Avoirs en compte sur les établissements financiers	11 117	7 289
Prêts aux établissements financiers	43 552	37 346
Total créances sur établissements financiers	54 669	44 635
Total	614 289	440 128

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	50 397	-	-	-	50 397
Prêts aux établissements bancaires	508 644	-	-	-	508 644
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	578	-	-	-	578
Total créances sur établissements bancaires	559 619	-	-	-	559 619
Avoirs en compte sur les établissements financiers	11 117	-	-	-	11 117
Prêts aux établissements financiers	6 125	-	-	37 427	43 552
Total créances sur établissements financiers	17 242	-	-	37 427	54 669
Total	576 861	-	-	37 427	614 289

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	50 397	50 397
Prêts aux établissements bancaires	-	-	508 644	508 644
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	578	578
Total créances sur établissements bancaires	-	-	559 619	559 619
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	11 117	-	11 117
Prêts aux établissements financiers	6 588	-	36 964	43 552
Total créances sur établissements financiers	6 588	11 117	36 964	54 669
Total	6 588	11 117	596 583	614 289

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2021 un solde net de 5 155 992 KDT contre 5 121 128 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 34 864 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Comptes ordinaires débiteurs	471 243	425 359
Avances sur placements à terme	16 144	29 737
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	11 636	2 649
Total comptes débiteurs & Autres créances	499 023	457 745
Portefeuille Escompte	661 122	610 599
Crédits à la clientèle non échus	3 821 940	3 791 172
Créances douteuses et litigieuses	486 496	361 456

Produits à recevoir	38 362	53 697
Produits perçus d'avance	(13 579)	(14 146)
Créances impayées	279 524	349 327
Total autres concours à la clientèle	5 273 865	5 152 105
Crédits sur ressources spéciales extérieures	93 901	96 479
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 028	1 428
Total Crédits sur ressources spéciales	94 929	97 907
Total brut des crédits accordés à la clientèle	5 867 817	5 707 757
A déduire couverture :		
Agios réservés	(213 527)	(179 506)
Provisions individuelles	(331 940)	(286 808)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(100 465)	(68 650)
Provisions collectives (Cir BCT 2022-02)	(65 892)	(51 663)
Total Provisions et agios	(711 825)	(586 628)
Total net des créances sur la clientèle	5 155 992	5 121 128

Au 31 décembre 2021, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 43 millions de dinars contre 29 millions de dinars au 31 décembre 2020.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Montant brut des créances classées	880 911	794 643
Provision au 31/12/N-1	286 808	280 375
Dotations de l'exercice	61 387	30 070
Reprise de l'exercice	(16 255)	(23 637)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Provision au 31/12/N	331 940	286 808
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	100 465	68 650
Total net des créances	448 506	439 185

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Montant brut des créances classées	880 911	794 643
Agios réservés au 31/12/N-1	179 507	146 544
Dotations de l'exercice	42 658	42 045
Reprise de l'exercice	(8 637)	(9 082)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Agios réservés au 31/12/N	213 527	179 507
Total brut des crédits accordés à la clientèle	667 384	615 136

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	400 149	71 093	471 243
Avances sur placements à terme	16 145	-	16145
Portefeuille Escompte	661 105	17	661 122
Créances sur la clientèle non échues	3 801 160	114 681	3 915 841

Créances douteuses et litigieuses	-	486 496	486 496
Produits à recevoir	43 870	7 155	51 025
Produits perçus d'avance	(13 579)	-	(13 579)
Créances impayées	90 577	188 947	279 524
Total engagement bilan	4 999 427	868 389	5 867 817
Engagements hors bilan	1 431 225	12 522	1 443 747
Total engagement brut	6 430 652	880 911	7 311 564
Agios réservés	(6 342)	(207 185)	(213 527)
Provisions	(65 892)	(432 405)	(498 297)
Total agios réservés et provisions	(72 234)	(639 590)	(711 825)
Total engagement net	6 358 418	241 321	6 599 740

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	471 243	-	-	-	471 243
Avances sur placements à terme	2 243	11 624	2 278	-	16 145
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	11 635	-	-	-	11 635
Total comptes débiteurs & Autres créances	485 121	11 624	2 278	-	499 023
Portefeuille Escompte	588 689	72 433	-	-	661 122
Crédits à la clientèle non échus	925 624	588 513	1 738 268	569 534	3 821 940
Créances douteuses et litigieuses	486 496	-	-	-	486 496
Produits à recevoir	38 362	-	-	-	38 362
Produits perçus d'avance	- 13 579	-	-	-	-13 579
Créances impayées	279 524	-	-	-	279 524
Total autres concours à la clientèle	2 305 117	660 946	1 738 268	569 535	5 273 865
Crédits sur ressources spéciales extérieures	6 868	13 064	50 919	23 050	93 901
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 028	-	-	-	1 028
Total Crédits sur ressources spéciales	7 896	13 064	50 919	23 050	94 929
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 798 134	685 634	1 791 464	592 585	5 867 817

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	471 243	471 243
Avances sur placements à terme	-	-	16 145	16 145
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	-	-	11 635	11 635
Total comptes débiteurs & Autres créances	-	-	499 023	499 023
Portefeuille Escompte	-	-	661 122	661 122
Crédits à la clientèle non échus	19 464	-	3 802 476	3 821 940
Créances douteuses et litigieuses	-	-	486 496	486 496
Produits à recevoir	1 723	-	36 639	38 362
Produits perçus d'avance	-	-	(13 579)	(13 579)
Créances impayées	-	-	279 524	279 524
Total autres concours à la clientèle	21 187	-	5 252 678	5 273 865

Crédits sur ressources spéciales extérieures	-	-	93 901	93 901
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	-	-	1 028	1 028
Total Crédits sur ressources spéciales	-	-	94 929	94 929
Total brut des crédits accordés à la clientèle	21 187	-	5 846 630	5 867 817

Note 4. Portefeuille-titres commercial.

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

Note 5. Portefeuille d'investissement.

5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 387 381 KDT au 31 décembre 2021, contre 1 315 915 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 71 466 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Titres d'investissement (1)	1 321 377	1 217 310
Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées (2)	40 271	40 314(*)
Titres de participations (3)	94 391	93 937(*)
Total brut du portefeuille d'investissement hors créances rattachées	1 456 039	1 351 561
Créances rattachées	38 936	35 498
Total brut du portefeuille d'investissement	1 494 976	1 387 059
Provisions	(107 595)	(71 144)
Total provisions et plus-value réservées	(107 595)	(71 144)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 387 381	1 315 915

(*) Soldes comparatifs retraités pour les besoins de la comparabilité.

5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements hors FG	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
Valeur Brute 31.12.20	860 008	352 302	5 000	91 718	43 535	1 352 561
Montant restant à libérer	0	0	0	(1 000)	0	(1 000)
Créances rattachées	32 693	2 687	91	0	27	35 498
Provisions & Agios réservés 31.12.20	(2 000)	(61 859)	0	(5 178)	(2 107)	(71 144)
Total net au 31.12.20	890 701	293 130	5 091	86 540	41 454	1 316 916
Acquisition 2021	231 891	0	0	1 020	0	232 911
Cession / Remboursements 2021	(119 110)	(8 714)	0	(568)	(43)	(128 435)
Reclassements 2021	0	0	0	3 221	(3 221)	-
Valeur Brute 31.12.21	972 789	343 588	5 000	94 391	40 271	1 456 039
Montant restant à libérer	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	35 065	3 616	117	0	139	38 936
Dotation	0	(33 895)	0	(2 345)	(565)	(36 805)
Reprise	0	0	0	160	194	354
Reclassements 2021	0	0	0	0	0	-
Provisions & Agios réservés 31.12.21	(2 000)	(95 753)	0	(7 372)	(2 469)	(107 595)
Total net au 31.12.21	1 005 854	251 451	5 117	87 019	37 941	1 387 381

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Bons de trésor	970 655	844 452
Bons de Trésor	969 452	854 133
Décotes	1 043	1 182
Primes	(33 428)	(41 363)
Créances rattachées / Bons de trésor	33 588	30 500
Obligations (1.1)	35 199	45 998
Obligations brutes	35 722	46 057
Provisions sur Emprunts Obligataires	(2 000)	(2 000)
Créances rattachées	1 477	1 941
Fonds gérés (1.2)	253 950	293 130
Encours brut des fonds gérés	343 588	352 302
Provision sur fonds gérés	(95 753)	(61 859)
Créances rattachées	3 616	2 687
Compte courant associé	3 000	3 000
Titres participatifs	2 117	2 000
Total net au 31.12.21	1 262 422	1 188 580

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Provisions	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	932	-	35 000
BH 2009	690	-	30 000
BTE 2016	200	-	10 000
BNA SUB 2017/2	2 700	-	45 000
ATL 2017/1	1 000	-	50 000
ATL 2017/2	800	-	20 000
ATL SUB 2017	600	-	10 000
STB SUB 2017/1	400	-	20 000
BTL 2017-1	200	-	10 000
CDC2012	10 000	-	-
Emprunt National-2021	10 000	-	10 000
BH SUB 2017	400	-	20 000
SERVICOM 2016	2 000	2000	20 000
HL 2017-03	400	-	10 000
HL 2017-01	200	-	10 000
BH SUB 2018	1 200	-	30 000
BIAT SUB 2018/1	2 000	-	50 000
BTE 2019	800	-	10 000
ATL 2019-1	1 200	-	20 000
Total	35 722	2 000	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 347 205 KDT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.21
Fonds ATD SICAR	333 086	3 324	336 410	87 726
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	246	8 391	6 785
Fonds STB SICAR	180	(1)	179	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	17	945	493
Fonds SENED SICAR	1 250	30	1 280	570
Total	343 588	3 616	347 205	95 753

(2) Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 40 271 KDT au 31 décembre 2021. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention direct	Provisions	Dividendes 2020
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	89,64%	1 311	16
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	162
ATI	3 077	486 425	42,11%	1 092	-
ATL	28 128	13 232 691	40,72%	-	994
SARI	66	659	2,00%	66	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,97%	-	209
Total	40 271			2 469	1 381

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020 :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Titres de participation	94 391	93 937*
Provisions sur titres de participation	(7 372)	(5 178)
Montant restant à libérer sur titres de participation	-	(1 000)
Total	87 019	87 759

(*) Soldes comparatifs retraités pour les besoins de la comparabilité.

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2020
Titres cotés	3 361			51
CARTHAGE CEMENT	2000	1 666 666	0,49%	-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	51
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
Titres non cotés	91 028			7 321
TUNISIE CLEARING	331	70 400	3,53%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-
COTUNACE	222	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-

SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	367
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	135
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
STPI	500	5 000	12,50%	399
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	1,99%	57
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	295
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	150
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 620	2 000	20,15%	778
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1342
FCPR ATID FUND	756	1 000	15,15%	161
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	556
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	313
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500	6,52%	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	14
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	12
FCP SMART EQUITY 2	-	-	-	-
FCPR "ALTER MED"	3 086	1 500	11,09%	1 593
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	401
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,67%	125
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	202
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	19,15%	-
FCPR TDF 3	5 999	596	15,49%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	20,83%	-
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	29
FCPR AZIMUTS	4 000	4 000	17,30%	-
Académie de Banques et Finances	0	5	0,10%	-
FCPR JASMIN	5 000	50 000	30,40%	-
FCPR MAXULA JASMIN PMN	1 000	10 000	46,84%	-
Fonds d'amorçage CAPITAL ACT SEED FUND	1 000	10 000	27,40%	14
Fondsd'amorçage START UP MAXULA SEED FUND	1 000	10 000	66,27%	-
OOREDOO TUNISIE	35 840	61 836	1,72%	-
ATS	9	896	12,80%	9
CODIS	612	6 118	13,90%	-
SANADET SICAV	90	900	0,16%	-
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,39%	-
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,70%	-
IRADETT 50	70	7 000	21,93%	-
IRADETT CEA	70	7 000	2,78%	-
SALAMETT CAP	70	7 000	0,13%	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	11,47%	-
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-
Total	94 391			7 372

Les renseignements sur les entreprises liées et les entreprises associées de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres 2020	Résultat net 2020
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4 156	(103)
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	5 869	223
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemman 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	23 312	2 074
ATI	Siège social : 9 rue HédiNouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	4 711	(1 342)
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	28 128	101 773	5 466
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	(2 562)	(1 429)
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	38 878	4 150

Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2021 à 117 039KDT contre 95 179 KDT au 31.12.2020. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.20	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.21	Amort / Provision Cumul au 31.12.20	Dotations	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.21	VCN au 31.12.21
1) Immobilisation Incorporelles	50 128	7 510	-	57 638	(36 987)	(8 878)	-	(45 865)	11 773
Logiciels	49 582	6 898	-	56 480	(36 814)	(8 868)	-	(45 682)	10 797
Droit au bail	429	-	-	429	(173)	(10)	-	(183)	246
Autres immobilisations incorporelles	117	612	-	729	-	-	-	-	729
2) Immobilisations Corporelles	162 095	20 875	(1 657)	181 314	(115 692)	(9 583)	1 532	(123 744)	57 570
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>81 864</u>	<u>4 013</u>		<u>85 877</u>	<u>(53 896)</u>	<u>(3 251)</u>		<u>(57 148)</u>	<u>28 730</u>
Terrains d'exploitation	5 153	1 472	-	6 625	-	-	-	-	6 625
Bâtiments	17 293	1 756	-	19 049	(8 113)	(362)	-	(8 476)	10 573
Aménagements de bâtiments	59 418	785	-	60 203	(45 783)	(2 889)	-	(48 672)	11 532
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8 908</u>	<u>4 000</u>		<u>12 909</u>	<u>(7 643)</u>	<u>(258)</u>	<u>-</u>	<u>(7 901)</u>	<u>5 007</u>

Terrains hors exploitation	36	-	-	36	-	-	-	-	36
Bâtiments	8 872	4 000	(0)	12 872	(7 643)	(258)	-	(7 901)	4 971
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>10 462</u>	<u>156</u>	<u>(199)</u>	<u>10 419</u>	<u>(6 692)</u>	<u>(654)</u>	<u>179</u>	<u>(7 167)</u>	<u>3 252</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>11 517</u>	<u>4 772</u>	<u>(811)</u>	<u>15 478</u>	<u>(7 411)</u>	<u>(1 730)</u>	<u>708</u>	<u>(8 433)</u>	<u>7 045</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>43 911</u>	<u>6 813</u>	<u>(647)</u>	<u>50 077</u>	<u>(37 020)</u>	<u>(3 400)</u>	<u>645</u>	<u>(39 775)</u>	<u>10 302</u>
<u>Matériels de sécurité</u>	<u>5 403</u>	<u>1 121</u>	<u>-</u>	<u>6 524</u>	<u>(3 012)</u>	<u>(288)</u>	<u>-</u>	<u>(3 300)</u>	<u>3 225</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>30</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>30</u>	<u>(18)</u>	<u>(2)</u>	<u>-</u>	<u>(20)</u>	<u>10</u>
3) Immobilisations encours	30 193	17 501	-	47 695	-	-	-	-	47 695
Immobilisations corporelles encours	5 007	3 445	-	8 453	-	-	-	-	8 453
Immobilisations incorporelles encours	25 186	14 056	-	39 242	-	-	-	-	39 242
Total	242 416	45 879	(1 657)	286 647	(152 679)	(18 461)	1 532	(169 609)	117 039

Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2021 à 123 504 KDT contre 112 441 KDT au 31.12.2020, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Comptes d'attente	95 672	80 644
Crédits & Avances aux Personnels	37 590	35 973
Impôts Actif	5 382	7 627
Charges reportées	1 416	1 005
Stocks Imprimés & Fournitures	1 359	1 094
Crédits pris en charge par l'Etat	238	255
Provisions pour risques et charges	(18 152)	(14 157)
Total	123 504	112 441

1.1. Charges à répartir

Les charges reportées totalisent un montant de 1 416 KDT au 31.12.2021 contre un montant de 1 005 KDT au 31.12.2020 soit une augmentation de 411 KDT se détaillant comme suit :

Les charges reportées ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont composées principalement de frais d'émission des emprunts et de charges à répartir.

Les charges à répartir sont constituées essentiellement par des frais publicitaires engagés par la banque. Ils ont été comptabilisés à l'actif du bilan selon les dispositions du paragraphe 19 de la norme comptable 10.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.21	Résorptions cumulées 2020	Résorption Exercice 2021	Résorptions cumulées 2021	V.Netto 31.12.21
Autres charges à répartir	7 469	5 261	792	6 053	1 416
Total	7 469	5 261	792	6 053	1 416

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2021, cette rubrique accuse un solde de 100 000 KDT enregistrant ainsi une augmentation de 42 000 KDT par rapport au 31.12.2020.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts auprès de la BCT Dinars	100 000	58 000
Total	100 000	58 000

Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2021 un solde de 367 186 KDT contre un solde de 124 896 KDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	290 045	99 648
Dépôts et avoirs des établissements financiers	77 141	25 248
Total	367 186	124 896

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Etablissements bancaires	290 045	99 648
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	2 216	4 343
Emprunts auprès des établissements bancaires	286 000	94 478
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	1 829	827
Etablissements financiers	77 141	25 248
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	77 141	25 248
Total	367 186	124 896

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	290 045	-	-	-	290 045
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	2 216	-	-	-	2 216
Emprunts auprès des établissements bancaires	286 000	-	-	-	286 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	1 829	-	-	-	1 829
Etablissements financiers	77 141	-	-	-	77 141
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	77 141	-	-	-	77 141
Total	367 186	-	-	-	367 186

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	290 045	290 045
Dépôts et avoirs des établissements financiers	53 378	-	23 763	77 141
Total	53 378	-	313 808	367 186

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 10. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5 902 342 KDT au 31 décembre 2021 KDT contre 5 970 282 KDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts à vue	2 045 584	2 055 851
Dépôts à Terme	2 196 178	2 383 911
Comptes d'épargne	1 445 950	1 314 818
Autres sommes dues à la clientèle	204 590	206 392
Dettes rattachées	10 040	9 310
Total	5 902 342	5 970 282

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	2 045 584	-	-	-	2 045 584
Dépôts à Terme	959 336	1 145 703	90 809	330	2 196 178
Comptes d'épargne	1 445 950	-	-	-	1 445 950
Autres sommes dues à la clientèle	204 590	-	-	-	204 590
Dettes rattachées	10 040	-	-	-	10 040
Total	4 665 500	1 145 703	90 809	330	5 902 342

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	252	-	2 045 332	2 045 584
Dépôts à Terme	-	-	2 196 178	2 196 178
Comptes d'épargne	-	-	1 445 950	1 445 950
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	204 590	204 590
Dettes rattachées	-	-	10 040	10 040
Total	252		5 902 090	5 902 342

Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 543 537 KDT au 31 décembre 2021 KDT contre 484 024 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 59 513 KDT et se détaillent comme suit:

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts matérialisés	424 889	360 726
Emprunts Obligataires	19 163	21 244
Emprunts subordonnés	219 082	229 831
Pensions livrées	172 930	98 700
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 567	-
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10 147	10 951
Ressources spéciales	118 649	123 298
Ressources extérieures	102 388	111 845
Ressources extérieures en dinars	56 439	58 389
Ressources extérieures en devises	45 949	53 456
Ressources budgétaires	15 229	10 563
Dettes rattachées sur ressources spéciales	1 030	890
Total	543 537	484 024

Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Ressources extérieures en dinars	56 439	58 389
Ligne BIRD	4 665	6 169
Ligne Italienne	2 817	4 575
Ligne Espagnole	4 151	4 829
Ligne Française	6 535	5 576
Ligne FADES	5 121	6 184
Ligne KFW	31 152	28 203
Ligne AFD	1 999	2 852
Ressources extérieures en devises	45 949	53 456
Ligne BEI	45 354	53 456
Ligne Italienne	595	-
Ressources budgétaires	15 229	10 563
Total	117 617	122 408

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	163 721	45 055	214 946	1 169	424 889
Emprunts Obligataires	-	2 081	17 081	-	19 163
Emprunts subordonnés	9 916	13 584	194 416	1 169	219 082
Pensions livrées	143 630	29 300	-	-	172 930
Emprunts liés à des contrats de location financement	28	90	3 448	-	3 567
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10 147	-	-	-	10 147
Ressources spéciales	4 161	17 190	62 603	34 693	118 648

Ressources extérieures	3 131	16 445	56 333	26 479	102 388
Ressources extérieures en dinars	1 362	10 730	34 863	9 484	56 439
Ressources extérieures en devises	1 769	5 715	21 470	16 995	45 949
Ressources budgétaires	-	745	6 270	8 214	15 229
Dettes rattachées sur ressources spéciales	1030	-	-	-	1 030
Total	167 882	62 245	277 549	35 862	543 537

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	3 797	410	420 682	424 889
Emprunts Obligataires	220	176	18767	19163
Emprunts subordonnés	-	210	218 872	219082
Pensions livrées	-	-	172930	172930
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 567	-	-	3567
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10	24	10113	10147
Ressources spéciales	-	-	118 648	118 648
Ressources extérieures	-	-	102 388	102 388
Ressources extérieures en dinars	-	-	56 439	56 439
Ressources extérieures en devises	-	-	45 949	45 949
Ressources budgétaires	-	-	15 229	15 229
Dettes rattachées sur ressources spéciales	-	-	1 030	1 030
Total	3 797	410	539 331	543 537

Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 192 196 KDT au 31 décembre 2021 contre 208 060 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 15 864 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Frais liés au Personnel	37 580	32 469
Divers frais à payer	20 584	16 566
Impôts Passifs	16 702	23 532
Provisions pour risques et charges	14 107	9 954
Comptes D'attente	103 223	125 538
Total	192 196	208 060

Les provisions pour risques et charges sont détaillées comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Provisions pour risque fiscal	2 506	5 727
Provisions pour risque social	2 195	1 907
Provisions pour litiges en cours	9 406	2 320
Total	14 107	9 954

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions ordinaires et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérés en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2021 ont atteint 555 450 KDT contre 553 952 KDT fin 2020 soit une augmentation de 1 498 KDT ainsi détaillée :

(ENKDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale deréévaluation	Réserve pour Réinvestisxonnés disponible(*)	Réserve pour Réinvestisxonnés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2020 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	178 899	2 790	1 185	767	8 198	553 952
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2020											
Réserve pour réinvestissement						8 100			0	(8 100)	-
Dividendes											-
Résultats reportés									98	(98)	-
Solde au 31.12.2020 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	0	553 952
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2021										(68 502)	(68 502)
Augmentation de capital en numéraire	28 000	42 000									70 000
Solde au 31.12.2021 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	(68 502)	555 450

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'ArabTunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 994 562 KDT au 31 décembre 2021 contre 642 623 KDT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
en faveur des banques	542 611	307 581
en faveur de la clientèle	451 952	335 043
Total	994 562	642 623

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	542 611	542 611
en faveur de la clientèle	16 000	-	435 952	451 952
Total	16 000	-	978 563	994 562

Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 333 579 KDT, au 31 décembre 2021, à 304 144 KDT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Crédits documentaires Import	294 943	207 145
Crédits documentaires Export	38 635	96 999
Total	333 579	304 144

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	294 943	294 943
Crédits documentaires Export	-	-	38 635	38 635
Total	-	-	333 579	333 579

Note 16. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique s'élève à 100 000 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Effets refinançables données en garantie	43 000	29 000
BTA données en garantie	57 000	27 000
Emprunt national donné en garantie	-	6 000
Total	100 000	62 000

Note 17. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2021 à 376 412 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
<u>Engagements de financement donnés</u>	<u>376 412</u>	<u>336 567</u>
En faveur de la clientèle	376 412	336 567
<u>Engagements sur Titres</u>	<u>=</u>	<u>1 000</u>
Participations non libérées	-	1 000
Total	376 412	337 567

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<u>Engagements de financement donnés</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>376 412</u>	<u>376 412</u>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	376 412	376 412
<u>Engagements sur Titres</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>=</u>
Participations non libérées	-	-	-	-
Total	-	-	376 412	376 412

Note 18. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2021 à 1 478 573 KDT contre 1 267 528 KDT au 31 décembre 2020. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Garanties reçues de l'Etat	79 906	97 264
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	448 295	316 080
Garanties reçues de la clientèle	951 072	854 184
Total	1 478 573	1 267 528

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2021 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garanties de l'Etat	Garanties Banques Et assurances	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	78 899	223 459	160 471	415 919
1	49	28 340	27 667	221 677
2	8	602	50	19 665
3	64	182	20	20 600
4	187	2 206	1 229	112 560
5	-	3 787	283	157 604
Total général	79 206	258 575	189 720	948 025

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2021 s'élèvent à 10 340 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Devises vendues au comptant à livrer	(10 340)	(12 968)
Devises achetées au comptant à recevoir	-	33 484
Total	10 340	20 516

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2021 s'élèvent à 297 212 KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Devises vendues à terme à livrer	(297 212)	(180 084)
Devises achetées à terme à recevoir	-	-
Total	(297 212)	(180 084)

Il est à noter que la banque n'a pas effectué des opérations de change à terme spéculatives au cours de l'exercice 2021.

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 19. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 414 192 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 461 463 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	6 081	13 043
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	4 042	8 697
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 039	4 345
Opérations avec la clientèle	408 111	448 420
Intérêts sur crédit CT & MLT	350 446	383 439
Intérêts sur comptes courants débiteurs	57 665	64 981

Total	414 192	461 463
--------------	----------------	----------------

Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 86 679 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 69 056 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Commissions sur comptes et moyens de paiement	52 680	39 239
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	10 702	10 105
Récupérations et autres commissions	18 972	15 822
Commissions sur opérations internationales	4 324	3 891
Total	86 679	69 056

Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 22 168 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 18 315 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Gain net sur titres de placement	14	94
Gain net sur opérations de change	22 154	18 221
Total	22 168	18 315

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2021	2020
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	14	94
Total Gain net sur titres de placement	14	94

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2021	2020
Profit/ Perte sur opérations de change	1 847	1 675
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	19 549	36
Profit/ Perte sur positions de change à terme	758	16 510
Total Gain net sur opérations de change	22 154	18 221

Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 79 688 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 70 694 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	76 049	69 551
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 855	329
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	1 785	815
Total	79 688	70 694

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2021	2020
-------------	------	------

Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	67 291	60 998
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 415	4 652
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	-	-
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	3 205	3 763
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	138	138
Total	76 049	69 551

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2021	2020
Produits sur bons de trésor	57 690	52 672
Décote sur bons de trésor	(215)	(377)
Prime sur bons de trésor	9 816	8 703
Total	67 291	60 998

Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 299 245 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 346 623 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Intérêts encourus et charges assimilées	297 742	346 095
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	31 504	61 273
Opérations avec la clientèle	229 021	266 627
Emprunts et ressources spéciales	37 217	18 195
Autres intérêts et charges	1 503	528
Total	299 245	346 623

Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 107 730 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 60 173 KDT au cours de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

Désignation	2021	2020
Dotations aux provisions sur créances douteuses	61 387	30 071
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2022-02	14 229	25 090
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	33 145	15 603
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	20 299	10 451
Frais de recouvrement	1 079	1 191
Total dotations	130 139	82 405
Pertes sur créances	1 397	2 212
Total dotations & pertes et radiations sur créances	131 536	84 617
Reprises de provisions sur créances douteuses	(16 255)	(23 637)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(1 330)	(807)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(6 221)	-
Total Reprises	(23 806)	(24 444)
Total	107 730	60 173

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 36 455 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 7 048KDT au cours de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

Désignation	2021	2020
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	36 805	8 146
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(354)	(1 099)
Plus ou moins-value sur cession de titres de participations	(5)	
Total	36 455	7 048

Note 26. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 115 991 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 105 159 KDT au cours de l'exercice 2020 soit une augmentation de 10 832KDT.

Désignation	2021	2020
Rémunération du personnel	91 768	82 628
Charges sociales	20 434	19 499
Autres charges liées au personnel	3 789	3 032
Total	115 991	105 159

Note 27. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 70 447 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 62 375 KDT au cours de l'exercice 2020 soit une augmentation de 8 072 KDT.

Désignation	2021	2020
Frais d'exploitation non bancaires	22 121	19 093
Autres charges d'exploitation	48 326	43 282
Total	70 447	62 375

Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2021et 2020 :

Designation	2021	2020
Plus-values sur cession des immobilisations	(293)	(868)
Autres résultats exceptionnels	1 044	284
Total	1 338	584

Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2021	2020
Contribution dans le cadre de la lutte contre COVID-19	-	3 200
Contribution conjoncturelle au budget de l'état	9 213	-
Total	9 213	3 200

Note 30. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de -0,685 dinars contre 0,082 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Désignation	2021	2020
Résultat net en KDT	(68 502)	8 198
Nombre moyen d'actions	100 000 000	100 000 000
Résultat de base par action (en DT)	(0,685)	0,082
Résultat dilué par action (en DT)	(0,685)	0,082

6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2021 un solde de 372 183 KDT contre un solde de 536 909 KDT au 31 décembre 2020 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	262 507	314 423
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	202 092	272 902
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(92 416)	(50 416)
Total	372 183	536 909

IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 32. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Directeur Général		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2021
Avantages à court terme	1 245	192	31	-	344	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en action	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 245	192	31	-	344	-

Note 33. Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 221 771 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2021			Engagement 31.12.2020		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAH	115 828	7 526	123 354	105 575	6 952	112 527
Groupe BEN SEDRINE	6 313	10	6 323	5 826	10	5 836
Groupe ABBES	14 686	35 905	50 592	15 955	23 775	39 730
Groupe RIDHA ZERZERI	39 272	2 231	41 503	12 582	2 104	14 686
Total	176 084	45 672	221 771	139 939	32 840	172 779

- L'encours total au 31 décembre 2021 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 54 895 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2021	31.12.2020
UNIFACTOR	11 119	9 036
Arab Tunisian Lease	22 588	8 217
SARI	21 187	22 040
CODIS	-	10 124
Total	54 895	49 417

- Au cours de l'exercice 2021, l'ATB a conclu 4 contrats de leasing avec l'ATL portant sur l'acquisition de matériels roulants pour une somme globale en principal de 3 609 KDT.
- L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2021 sur les entreprises liées s'élève à 3 600 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2021	31.12.2020
UNIFACTOR	-	400
Arab Tunisian Lease	3 600	6 170
Total	3 600	6 570

- L'encours au 31 décembre 2021 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et comptes courants	393 061	43 790
Emprunts et comptes courants	(75 161)	(75 175)

- Au cours de l'exercice 2021, l'ATB n'a pas conclu de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital,
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 89,64% du capital au 31.12.2021. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV, gérée par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2021, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

Note 34. Provision collective :

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-02 du 04 Mars 2022, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 Mars 2022. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 14 229 KDT au titre de l'exercice 2021. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 65 892 KTND au 31 décembre 2021.

Aucun autre évènement significatif n'est parvenu postérieurement au 31 décembre 2021.

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers annexés au présent rapport font ressortir des capitaux propres positifs de 555.450 KDT, un déficit de l'exercice s'élevant à 68.502 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 372.183 KDT.

A notre avis, les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2021 à 500 871 KDT et représentent 83% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 155 992 KDT, représentant 67% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 711 825 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note 3 des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°II.2.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2022-02 du 4 mars 2022.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 347.204 KDT, pour une provision de 95.753 KDT, soit un montant net de 251.451 KDT, représentant 3.3% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 347.204 KDT, soit 23% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2021 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note « 34 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022. Le solde de ces provisions collectives constituées par la banque s'élève à 65 892 KDT au 31 décembre 2021 contre 51 663 KDT au 31 décembre 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 1er avril 2022
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International
Chiheb GHANMI**

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

Objet : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Arab Tunisian Lease (ATL)

Au cours de l'exercice 2021, l'ATB a conclu 4 contrats de leasing avec l'ATL portant sur l'acquisition de matériels roulant pour un montant global en principal de 3 609 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 181 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2021 à 3 600 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 427 KDT.

Arab Bank (AB)

L'encours des emprunts subordonnés émis par l'ATB et souscrit par l'ARAB BANK en 2019 s'élève à 75 000 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 549 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Au cours de l'exercice 2021, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. L'encours des fonds gérés par ATD SICAR s'élève à 333 086 KDT au 31.12.2021. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2021 s'élève à 4 974 KDT TTC.

Arab Financial Consultants (AFC)

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2021 à 0 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 5 KDT.

ARABIA SICAV

En vertu des conventions de dépositaire conclues, l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV dans laquelle elle détient 89.64% du capital au 31/12/2021 ainsi qu'elle perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT au titre de sa fonction de dépositaire.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

Le conseil d'administration du 29 Mai 2019 a décidé de désigner Monsieur Ahmed Rejiba en tant que le directeur général et ce à compter du 1er juillet 2019 pour un mandat de 3 an renouvelable.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(En KDT)

LIBELLE	Direction Générale		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	1 245	192	31	-	344	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total rémunérations	1 245	192	31	-	344	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 1er avril 2022
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International
Chiheb GHANMI**

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BNA

SICAV BNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 avril 2022** et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir LABIDI.

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIF			
Portefeuille-titres :	3.1	1 972 811	1 719 907
- Actions et droits rattachés		1 873 792	1 621 113
- Titres OPCVM		99 019	98 794
Placements monétaires et disponibilités :		326 474	442 649
- Placements à terme	3.2	325 317	441 760
- Disponibilités		1 157	889
Débiteurs divers (jetons de présence)		27	-
TOTAL ACTIF		2 299 312	2 162 556
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.3	8 385	7 798
Autres créditeurs divers	3.4	25 779	24 055
Total passif		34 164	31 853
ACTIF NET			
Capital		2 222 004	2 120 423
Capital en nominal :	3.5	2 320 800	2 320 800
- Capital début de l'exercice		2 320 800	2 355 800
- Émission en nominal		-	-
- Rachat en nominal		-	-35 000
Sommes non distribuables	3.6	-98 796	-200 377
Sommes distribuables :		43 144	10 280
- Sommes distribuables de l'exercice	3.7	43 122	10 266
- Report à nouveau		22	14
Actif net		2 265 148	2 130 703
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 299 312	2 162 556

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	107 135	65 714
- Dividendes des actions		102 228	60 595
- Revenus des titres OPCVM		4 907	5 119
Revenus des placements monétaires	4.2	21 762	30 244
Total des revenus des placements		128 897	95 958
Charges de gestion des placements	4.3	-31 878	-30 700
Revenus nets des placements		97 019	65 258
Autres charges d'exploitation	4.4	-53 897	-55 127
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		43 122	10 131
Régularisation du résultat d'exploitation		-	135
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		43 122	10 266
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-135
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		93 689	-315
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		8 668	-78 568
Frais de négociation de titres		-776	-4 858
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		101 581	-83 741
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		144 703	-73 610

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le
31 décembre
2021

Exercice clos le
31 décembre
2020

		Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	43 122	10 131
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	93 689	-315
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	8 668	-78 568
	Frais de négociation de titres	-776	-4 858
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-10 258	-33 735
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :		
	- Capital	-	-
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice en cours	-	-
	Rachats :		
	- Capital	-	-35 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	3 953
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice en cours	-	135
	VARIATION DE L'ACTIF NET	134 445	-138 257
ACTIF NET	En début de l'exercice	2 130 703	2 268 960
	En fin de l'exercice	2 265 148	2 130 703
NOMBRE D' ACTIONS	En début de l'exercice	23 208	23 558
	En fin de l'exercice	23 208	23 208
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de l'exercice	91,808	96,313
	En fin de l'exercice	97,602	91,808
	TAUX DE RENDEMENT	6,79%	-3,19%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de M. le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers annuels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3) Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4) Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 607 746	1 831 771	224 025	80,868	-
- ARTES	7 000	51 138	42 805	-8 333	1,890	0,018
- ATL	49 975	138 881	90 955	-47 926	4,015	0,154
- ATTIJ BANK	4 000	136 600	121 656	-14 944	5,371	0,010
- BNA	7 000	79 309	54 607	-24 702	2,411	0,011
- CITYCARS	500	3 635	5 462	1 827	0,241	0,003
- EURO-CYCLE	7 000	166 439	224 434	57 995	9,908	0,079
- ONETECHHOLDING	9 680	40 322	83 935	43 613	3,705	0,018
- SAH	15 000	138 680	166 920	28 240	7,369	0,023
- SFBT	11 250	75 394	204 851	129 457	9,044	0,005
- SIAME	22 000	78 960	94 314	15 354	4,164	0,142
- SOTIPAPIER	28 000	134 680	158 368	23 688	6,992	0,100
- SOTRAPIL	15 000	204 576	192 675	-11 901	8,506	0,362
- SOTUMAG	50 000	155 000	190 750	35 750	8,421	0,379
- SOTUVER	6 117	42 960	44 605	1 645	1,969	0,018
- STAR	311	46 650	37 939	-8 711	1,675	0,013
- TPR	20 000	72 262	86 000	13 738	3,797	0,040
- UNIMED	4 281	42 260	31 495	-10 765	1,390	0,013
Titres OPCVM :		101 003	99 019	-1 984	4,371	-
- Placement obligataire SICAV	930	101 003	99 019	-1 984	4,371	0,032
Droits :		44 236	42 021	-2 215	1,855	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- OTH DA 1/2	9 680	44 233	42 011	-2 222	1,855	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 752 985	1 972 811	219 826	87,094	-

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Titres OPCVM	-
Actions et droits rattachés	187 746
Entrée de titres (conversion de droits ...)	63 940
Total en Dinars	251 686

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Titres OPCVM	-	-	-
Actions et droits rattachés	28 532	37 200	8 668
Sortie de titres (détachement de droits ...)	63 940	-	-
Total en Dinars	92 472	37 200	8 668

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net
Compte Placement BNA	3 220	322 000	3 317	325 317	14,362
Total en Dinars	3 220	322 000	3 317	325 317	14,362

Placement à terme	Échéance	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2021
CPL LAC 100J 010222 8,25%	01/02/2022	48 000	48 590
CPL LAC 100J 040222 8,25%	04/02/2022	230 000	232 703
CPL LAC 100J 070422 8,25%	07/04/2022	44 000	44 024

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 085	7 500
Dépositaire (BNA)	300	298
Total en Dinars	8 385	7 798

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Jetons de présence	75	76
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	191	181
Autres (*)	16 553	14 838
Total en Dinars	25 779	24 055

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que le reliquat de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital début de l'exercice:		
- Montant en nominal	2 320 800	2 355 800
-Nombre de titres	23 208	23 558
-Nombre d'actionnaires	120	123
Souscriptions réalisées :		
-Montant en nominal	-	-
-Nombre de titres	-	-
Rachats effectués :		
-Montant en nominal	-	-35 000
-Nombre de titres	-	350
Capital fin de l'exercice :		
- Montant en nominal	2 320 800	2 320 800
-Nombre de titres	23 208	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	120

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Sommes non distribuables	101 581	-79 788
Résultat non distribuable de l'exercice	101 581	-83 741
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	93 689	-315

- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	8 668	-78 568
- Frais de négociation de titres	-776	-4 858
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-	3 953
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-200 377	-120 589
Total en Dinars	-98 796	-200 377

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat d'exploitation	43 122	10 131
Régularisation lors des rachats d'actions	-	135
Total en Dinars	43 122	10 266

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dividendes des actions	102 228	60 595
Revenus des titres OPCVM	4 907	5 119
Total en Dinars	107 135	65 714

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus du compte placement à terme BNA	21 482	29 337
Revenus du compte bancaire BNA	280	907
Total en Dinars	21 762	30 244

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Rémunération du Gestionnaire	30 688	29 510
Rémunération du Dépositaire	1 190	1 190
Total en Dinars	31 878	30 700

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Primes, indemnités et frais AGO	25 800	27 398
Jetons de présence	16 199	16 199
Redevance CMF	2 192	2 108
Honoraires du Commissaire aux comptes	9 040	9 040
Autres (frais de publication)	666	382
Total en Dinars	53 897	55 127

NOTES N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 DONNÉES PAR ACTION :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	5,554	4,135	5,391	4,872	8,006
Charges de gestion des placements	-1,374	-1,323	-1,560	-1,558	-2,405
Revenu net des placements	4,180	2,812	3,831	3,314	5,601
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-2,322	-2,375	-2,205	-1,922	-1,992
Résultat d'exploitation	1,858	0,437	1,625	1,392	3,609
Régularisation du résultat d'exploitation	-	0,005	-0,194	0,029	-1,652
Sommes distribuables de l'exercice	1,858	0,442	1,432	1,421	1,957
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-0,005	0,194	-0,029	1,652
Variation des +/- values potentielles sur	4,037	-0,014	-7,750	7,339	-5,910

titres					
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,373	-3,385	1,730	-2,554	7,872
Frais de négociation de titres	-0,033	-0,209	-0,025	-0,168	-0,184
+/- value/titre et frais de négociation	4,377	-3,608	-6,044	4,617	1,778
Résultat net de l'exercice	6,235	-3,171	-4,419	6,009	5,387
Résultat non distribuable de l'exercice	4,377	-3,608	-6,044	4,617	1,778
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,093	0,662	-0,684	-1,473
Sommes non distribuables de l'exercice	4,377	-3,515	-5,382	3,933	0,305
Distribution de dividendes	-0,442	-1,432	-1,42	-1,958	1,165
Valeur liquidative	97,602	91,808	96,313	101,684	98,288

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,455%	1,455%	1,448%	1,429%	1,423%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	2,460%	2,614%	2,047%	1,763%	1,179%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,968%	0,487%	1,329%	1,303%	0,214%

5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE ET DU DÉPOSITAIRE :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.

RAPPORT GÉNÉRAL

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SICAV BNA (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé

d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la Société des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la Société représentés en valeurs mobilières totalisent 85,80% de l'actif total au 31 décembre 2021.

Tunis, le 16 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
Samir LABIDI

RAPPORT SPÉCIAL

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :

L'exécution des deux conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Une première convention, conclue avec la BNA Capitaux, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la SICAV BNA, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 1,4% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2021, le montant de cette rémunération s'élève à 30.688 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque Nationale Agricole (BNA), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV BNA, et ce, en contrepartie d'une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT, portée également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II paragraphe 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007. Son montant s'élève à 2.925 DT au titre de l'exercice 2021.
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009. Cette rémunération se compose d'une prime annuelle sur le résultat de 4.000 DT et d'une indemnité de 2.220 DT par an, soit un total de 6.220 DT au titre de l'exercice 2021.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 16 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
Samir LABIDI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'INVESTISSEUR

SICAV L'INVESTISSEUR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **20 avril 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC AUDIT & CONSEIL représenté par M. Walid AMOR.

BILAN Au 31 Décembre 2021 (Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	998 996	1 061 274
a-	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<u>4-2</u>	439 533	623 337
b-	Obligations des sociétés	<u>4-3</u>	306 376	374 892
c-	Emprunts d'Etat	<u>4-4</u>	253 087	63 046
AC2	Placements monétaires et disponibilités		248 576	266 020
a-	Placements monétaires	<u>4-5</u>	201 535	100 671
b-	Disponibilités	<u>4-6</u>	47 041	165 349
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-7</u>	1 185	-
TOTAL ACTIF			1 248 758	1 327 294
<u>PASSIF</u>				
PA1	Operateurs créditeurs	<u>4-8</u>	26 474	25 315
PA2	Autres créditeurs divers	<u>4-9</u>	16 488	18 705
TOTAL PASSIF			42 962	44 020
<u>ACTIF NET</u>				
CP1	Capital	<u>4-10</u>	1 177 197	1 252 077
CP2	Sommes distribuables		28 599	31 196
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	<u>4-11</u>	6	9
b-	Sommes distribuables de l'exercice		28 593	31 187
TOTAL ACTIF NET			1 205 796	1 283 274
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 248 758	1 327 294

ETAT DE RESULTAT
Au 31 Décembre 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>PR1</u> Revenus du portefeuille-titres		54 758	54 822
a- Dividendes	<u>5-1</u>	22 695	23 862
b- Revenus des obligations de sociétés	<u>5-2</u>	22 410	27 886
c- Revenus des emprunts d'état	<u>5-3</u>	9 653	3 074
<u>PR2</u> Revenus des placements monétaires	<u>5-4</u>	5 570	14 477
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		60 328	69 299
<u>CH1</u> Charges de gestion des placements	<u>5-5</u>	-9 715	-10 083
REVENU NET DES PLACEMENTS		50 613	59 216
<u>CH2</u> Autres charges d'exploitation	<u>5-6</u>	-22 018	-27 738
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 594	31 478
<u>PR4</u> Régularisation du résultat d'exploitation	<u>5-7</u>	-1	-291
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		28 593	31 187
<u>PR4</u> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1	291
* Variation des +/- value potentielles sur titres		-69 704	126 520
* +/- values réalisées sur cession des titres		-3 160	-96 926
* Frais de négociation des titres		-4 211	-2 875
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		-48 481	58 196

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 31 Décembre 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	-48 481	58 196
a- Résultat d'exploitation	28 594	31 478
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-69 704	126 520
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-3 160	-96 926
d- Frais de négociation de titres	-4 211	-2 875
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-31 190	-54 448
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a- Souscriptions	2 193	3 109
* Capital	2 269	3 219
* Régularisation des sommes non distribuables	-74	-136
* Régularisations des sommes distribuables	-1	27
b- Rachats	-	-37 964
* Capital	-	-39 411
* Régularisation des sommes non distribuables	-	1 765
* Régularisation des sommes distribuables	-	-317
VARIATION DE L'ACTIF NET	-77 478	-31 107
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a- Début d'exercice	1 283 274	1 314 380
b- Fin d'exercice	1 205 796	1 283 274
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- Début d'exercice	17 109	17 615
b- Fin d'exercice	17 140	17 109
VALEUR LIQUIDATIVE	70,350	75,005
<u>AN6 TAUX DE RENDEMENT</u>	-3,78%	4,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
 - A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2021 un montant net de 998 996 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 31/12/2021	% de l'actif
Actions et droits rattachés		428 005		380 034	30,43%
CARTHAGE CEMENT	20 000	37 908	1,321	26 420	2,12%
MONOPRIX	10 000	59 679	4,593	45 930	3,68%
SAH	4 000	50 794	11,128	44 512	3,56%
SFBT	6 400	111 141	18,209	116 538	9,33%
STB	19 800	57 709	2,947	58 351	4,67%
UNIMED	12 000	110 773	7,357	88 284	7,07%
Emprunt de l'Etat		244 803		253 087	20,27%
EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000		155 294	12,44%
EMPT NAT 2021 C	80	80 000		82 856	6,64%
EMPT NAT 3 2021 AF	1 550	14 803		14 936	1,20%
Obligations de SOCIETES		291 760		306 376	24,53%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		63 793	5,11%
BNA SUB 2009	1 000	19 960		20 593	1,65%
BNA SUB 2017-1 B	600	36 000		37 305	2,99%
CIL 2016/2	1 200	24 000		25 259	2,02%
HL SUB 2015-1	1 000	20 000		20 125	1,61%
STB 2020-1 C FIXE	500	51 800		54 880	4,40%
TLF 2021-1 FIXE	800	80 000		84 422	6,76%
Titres OPCVM		58 626		59 499	4,76%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	546	58 626	108,972	59 499	4,76%
TOTAL		1 023 194		998 996	80,00%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2021 sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2020	1 026 025	12 683	22 567	1 061 274	
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Obligations de sociétés	111 800			111 800	
Actions	480 223			480 223	
Titres OPCVM	572 005			572 005	
Emprunt National	281 169			281 169	
Cessions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-58 716			-58 716	4 001
Obligations de sociétés	-100 000			-100 000	5 000
Actions	-593 858			-593 858	-18 318
Titres OPCVM	-576 419			-576 419	3 950
Emprunt National	-36 366			-36 366	2 207
Remboursement de l'exercice					
Annuités des obligations	-82 670			-82 670	
Annuités emprunt National	-			-	
Variation des plus ou moins-values latentes			-69 704	-69 704	
Variation des intérêts courus		10 256		10 256	
Soldes au 31/12/2021	1 023 194	22 939	-47 137	998 996	-3 160

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à un montant de 439 533 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Actions et droits rattachés	428 005	541 640
Différence d'estimation sur actions et droits	-47 971	18 381
Titres OPCVM	58 626	63 039
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	873	277
Total	439 533	623 337

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/12/2021, un montant de 306 376 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Obligations	291 760	362 630
Intérêts courus	10 026	12 262
Intérêts courus à l'achat	4 632	-
Différence d'estimation sur Obligation	-42	-
Total	306 376	374 892

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/12/2021, un montant de 253 087 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Emprunt National	244 803	-
BTA	-	58 716
Intérêts courus à l'achat	109	-
Intérêts courus	8 171	421
Différence d'estimation sur Emprunt National	3	-
Différence d'estimation sur BTA	-	3 909
Total	253 087	63 046

4-5 Placements monétaires

Les Placements monétaires présentent, au 31/12/2021, un montant de 201 535 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Compte à terme STB au 06/01/2022 (8,05% ; 91j)	101 500	-
Compte à terme STB au 29/03/2022 (8,05% ; 90j)	100 035	-
Compte à terme STB au 16/05/2021 (6,8% ; 182j)	-	100 671
Total	201 535	100 671

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2021 à 47 041 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Avoirs en banque	47 041	165 349
Sommes à l'encaissement	-	-
Sommes à régler	-	-
Total	47 041	165 349

4-7 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2021 à 1 185 Dinars et représentent la retenue à la source sur intérêts à l'achat d'obligations.

4-8 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 26 474 Dinars au 31/12/2021, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	2 015	2 051
Commission réseau	23 739	22 517
Commission dépositaire	719	747
Total	26 474	25 315

4-9 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 16 488 Dinars au 31/12/2021, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Etat retenue à la source	88	284
Autres créditeurs (CMF)	102	108
Impôt à payer	53	18
Dirigeants	500	500
Jeton de présence	9 368	10 691
Autres opérateurs créditeurs	6 377	7 103
Total	16 488	18 705

4-10 : Capital

Au 31/12/2021, le capital a atteint un niveau de 1 177 197 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 5,98% par rapport au montant arrêté à la date du 31/12/2020. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	1 331 005	1 367 197
Souscriptions	2 269	3 219
Rachats	-	-39 411
Frais de négociation de titres	-4 211	-2 875
Variation d'estimation / actions et droits	-47 971	18 381
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	-39	3 909
Variation d'estimation / Titres OPCVM	873	277
Plus-value/ actions et droits	28 108	46 926
Moins-value/ actions et droits	-46 425	-145 264
Plus-value/Titres OPCVM	4 009	1 793
Moins-value/ Titres OPCVM	-59	-381
Plus-value/ Emprunts d'Etat	4 001	-
Moins-value/ Emprunts d'Etat	-	-
Plus-value/ Obligations des sociétés	7 207	-
+/- val/report /Titres OPCVM	-277	-87
+/- val/report actions et droits	-18 381	105 489
+/- val/report Emprunts d'Etat	-3 909	-1 449
Sous-total 1	1 256 199	1 357 723
Sommes non distribuables / exercice clos	-78 928	-107 274
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-74	-136
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	-	1 765
Sous-total 2	-79 002	-105 646
Capital	1 177 197	1 252 077

Les mouvements sur le capital, au cours de l'exercice 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	1 252 077
Nombre de titres	17 109
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	2 193
Nombre de titres émis	31
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-69 704
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-3 160
Frais de négociation de titres	-4 211
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 31-12-2021

Montant	1 177 197
Nombre de titres	17 140
Nombre d'actionnaires	45

4-11 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/12/2021, à 6 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	-	-
Report à nouveau sur arrondi de coupons	6	9
	6	9

4-12 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin de l'exercice 2021, à 1 205 796 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport à l'exercice 2020 de 6,04%.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Capital	1 177 197	1 252 077
Sommes distribuables	28 599	31 196
Total	1 205 796	1 283 274

NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre de l'exercice 2021, un montant de 22 695 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des actions	21 425	23 161
Revenus des Titres OPCVM	1 270	700
Total	22 695	23 862

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre de l'exercice 2021, un montant de 22 410 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	10 026	12 262
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-12 262	-14 867
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	24 645	30 491
Total	22 410	27 886

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre de l'exercice 2021, un montant de 9 653 Dinars, et se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	1 904	3 074
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	-421	-421
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	8 171	421
Total	9 653	3 074

5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 5 570 Dinars au titre de l'exercice 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus compte à terme (Potentiel)	1 535	671
Revenus compte à terme (Report)	-671	-6 758
Revenus compte à terme échus	4 158	20 243
Intérêts sur comptes de dépôts	547	322
Total	5 570	14 477

5-5 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre de l'exercice 2021, un montant de 9 715 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire (1)	7 271	7 546
Rémunération de réseau (2)	1 222	1 268
Rémunération du dépositaire (3)	1 222	1 268
Total	9 715	10 083

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations CAC*	5 514	7 289
Publicité & publications*	5 724	7 851
Jeton de présence*	(i) 8 875	10 750
Redevance CMF*	1 222	1 268
Impôts et taxes*	506	572
Autres charges	178	7
Total	22 018	27 738

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (souscription)	-1	27
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (rachats)	-	-317
Total	-1	-291

NOTE 6- AUTRES INFORMATIONS

Les données par action et les ratios de gestion pertinents se présentent comme suit :

Données par action	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	3,520	4,050	4,844	3,933	3,455
Charges de gestion des placements	(0,567)	(0,589)	(0,594)	(0,804)	(0,732)
Revenus nets des placements	2,953	3,461	4,250	3,129	2,723
Autres charges	(1,285)	(1,621)	(1,158)	(0,025)	(0,180)
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	1,668	1,840	3,092	3,104	2,543
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	(0,017)	(0,001)	(0,130)	(0,022)
Sommes distribuables de l'exercice	1,668	1,823	3,091	2,974	2,521
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4,067)	7,395	(1,359)	(2,352)	1,829
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,184)	(5,665)	(1,957)	5,845	(0,535)
Frais de négociation de titres	(0,246)	(0,168)	(0,015)	(0,044)	(0,008)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(4,497)	1,562	(3,330)	3,448	1,285
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(2,829)	3,402	(0,238)	6,553	3,828
Résultat non distribuable de l'exercice	(4,497)	1,562	(3,330)	3,448	1,285
Régularisation du résultat non distribuable	(0,004)	0,095	(0,009)	(0,197)	0,049
Sommes non distribuables de l'exercice	(4,501)	1,657	(3,339)	3,251	1,334
Distribution de dividendes	1,823	3,091	2,973	2,521	2,472
Valeur liquidative	70,350	75,005	74,617	77,838	74,134
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,78%	0,78%	0,78%	1,02%	1,01%
Autres charges / actif net moyen	1,77%	2,14%	1,52%	0,03%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,30%	2,42%	4,06%	3,79%	3,48%

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV L'INVESTISSEUR, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV L'INVESTISSEUR » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observations**

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV L'INVESTISSEUR avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR, des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 15 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes
ABC Audit & Conseil
Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues par la « SICAV L'INVESTISSEUR » avec des sociétés ayant des dirigeants en commun ou avec une société la contrôlant au sens de l'article 461 du CSC :

(1) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux, à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier cette dernière à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020. Toutefois, la date de son entrée en vigueur est le 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

La charge de gestion constatée par la société au titre de l'exercice 2021, s'élève à 7 271 dinars.

(2) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

La rémunération du dépositaire constatée par la société au titre de l'exercice 2021, s'élève à 1 222 dinars.

(3) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

La rémunération du réseau constatée par la société au titre de l'exercice 2021, s'élève à 1 222 dinars.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

(1) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a pris en charge, depuis du 01/01/2019, la rémunération de ses dirigeants. Cette mise à jour tenait compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018.

À compter du 1er janvier 2020, ladite SICAV a supprimé, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. Cette nouvelle mise à jour fait suite à la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019.

Cette décision a été approuvée par son Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 29 Avril 2021 statuant sur l'exercice 2020.

(2) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » prend en charge à partir du 01/01/2019 les jetons de présence des membres de son conseil d'administration. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 ainsi que de la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019.

A ce titre, l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 29 Avril 2021 a décidé d'allouer aux administrateurs, des jetons de présence s'élevant à 8 100 dinars nets soit 10 125 dinars bruts.

Par ailleurs, le montant brut des jetons de présence relatifs à l'exercice 2021 sont estimés à 8 875 dinars.

Tunis, 15 Mars 2022

Le commissaire aux comptes
ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE « ASSURANCES MAGHREBIA S .A »

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine/ 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002
TUNIS

La société ASSURANCES MAGHREBIA.SA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 Avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (FMBZ-KPMG Tunisie) et M Ghazi HANTOUS (Cabinet GS Audit & Advisory).

BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinars)

Actifs	Notes	31/12/2021			31/12/2020
		VB	AMORT & PROV	NET	NET
Actifs incorporels	1.1				
Ecart d'acquisition	1.1.1	329 727	181 350	148 377	164 864
Investissements de recherche et développement	1.1.2	97 613	97 613	0	0
Concessions, brevets, licences, marques	1.1.3	4 351 229	2 684 273	1 666 955	1 804 772
		4 778 569	2 963 237	1 815 332	1 969 636
Actifs corporels	1.2				
Installations techniques et machines	1.2.1	8 433 952	6 591 002	1 842 950	1 926 018
Autres installations, outillage et mobilier	1.2.2	2 059 125	1 535 605	523 520	497 011
Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours		12 450	0	12 450	950
		10 505 528	8 126 607	2 378 920	2 423 978
Placements	1.3				
Terrains et constructions					
Terrains et constructions d'exploitation	1.3.1	10 813 159	3 328 209	7 484 950	7 646 780
Terrains et constructions hors exploitation	1.3.2	34 018 826	9 974 798	24 044 029	24 683 086
Placements dans les entreprises liées et participations					
Parts dans des entreprises liées		0	0	0	0
Parts dans des entreprises avec liens de participation		0	0	0	0
Autres placements financiers					
Actions et autres titres à revenu variable	1.3.3	104 553 003	6 808 325	97 744 678	76 970 991
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.3.4	580 247 615	2 600 716	577 646 899	519 318 908
Autres prêts		4 687 024	0	4 687 024	4 107 025
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		2 071 241	0	2 071 241	1 711 984
Placements représentant les provisions techniques des contrats en un		11 276 405	0	11 276 405	10 628 866
		747 667 272	22 712 048	724 955 225	645 067 641
Part des réassureurs dans les provisions techniques					
Provisions pour primes non acquises (non vie)		14 346 426	0	14 346 426	13 129 107
Provisions mathématiques (vie)		7 011 335	0	7 011 335	4 705 421
Provisions pour sinistres (non vie)		38 324 179	0	38 324 179	62 802 944
Provisions pour sinistres (vie)		10 960 981	0	10 960 981	6 934 883
Provisions d'égalisation et équilibrage (non vie)		586 785	0	586 785	586 785
		71 229 707	0	71 229 707	88 159 140
Créances	1.4				
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Primes acquises et non émises		20 333 055	0	20 333 055	17 381 572
Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	1.4.1	48 056 934	28 347 344	19 709 591	19 406 092
Créances nées d'opérations de réassurance		2 777 360	413 043	2 364 317	7 177 470
Autres créances					
Personnel		511 292	0	511 292	429 282
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 045 170	0	4 045 170	879 429
Etat impôt différé		5 770	0	5 770	5 770
Débiteurs divers	1.4.2	16 763 682	2 696 001	14 067 681	11 813 493
		92 493 263	31 456 388	61 036 875	57 093 107
Autres éléments d'actif					
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		32 330 987	5 660 997	26 669 989	31 995 059
Charges reportées		102 812	0	102 812	205 624
Frais d'acquisition reportés		5 677 773	0	5 677 773	5 389 327
Autres charges à répartir		0	0	0	64 018
Comptes de régularisation Actif					
Intérêts et loyers acquis non échus		25 195 320	402 090	24 793 230	21 352 153
Autres comptes de régularisation		5 953 022	0	5 953 022	3 379 187
		69 259 914	6 063 087	63 196 826	62 385 367
Total de l'actif		995 934 252	71 321 366	924 612 886	857 098 870

BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés	2.1.1	80 100 356	64 915 188
Résultats consolidés	2.2.1	29 147 123	23 130 391
<i>Total des capitaux propres</i>		154 247 479	133 045 580
Intérêts des minoritaires			
Part des minoritaires dans les réserves	2.1.2	17 563 918	15 786 654
Part des minoritaires dans le résultat	2.2.2	3 997 445	2 941 856
<i>Total des intérêts des minoritaires</i>		21 561 363	18 728 510
Capitaux propres et intérêts des minoritaires avant résultat de l'exercice	2.1	142 664 274	125 701 842
Résultat de l'exercice	2.2	33 144 567	26 072 248
Passif			
Provisions pour autres risques et charges		1 586 879	1 383 484
Autres provisions		1 586 879	1 383 484
Provisions techniques brutes			
Provisions pour primes non acquises		46 125 276	44 053 724
Provisions mathématiques (vie)		348 210 800	303 257 561
Provisions pour sinistres (vie)		37 662 705	26 968 293
Provisions pour sinistres (non vie)		186 425 824	200 398 167
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		3 994 418	3 204 579
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		9 762 085	7 685 500
Provisions pour égalisation (non vie)		4 886 785	4 886 785
Provisions pour égalisation (vie)		1 800 010	2 583 732
Autres provisions techniques (non vie)		1 949 554	3 092 940
Provisions pour contrats en unités de comptes		11 276 405	10 628 871
		652 093 861	606 760 151
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		48 330 156	41 785 069
Autres dettes	2.3		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		7 150 218	10 181 391
Dettes nées d'opérations de réassurance		20 523 767	26 944 576
Dépôts et cautionnements reçus		857 956	759 456
Etat,organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 537 766	7 105 863
Créditeurs divers	2.3.1	13 452 214	9 705 123
		46 521 921	54 696 408
Autres passifs			
Comptes de régularisation passif		271 228	699 668
		271 228	699 668
TOTAL DU PASSIF		748 804 044	705 324 780
Total des capitaux propres et du passif		924 612 886	857 098 870

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE CONSOLIDÉ (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES
		31/12/2021	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020
Primes acquises	3.1	291 630 683	(75 328 928)	216 301 755	190 281 274
Primes émises et acceptées (non vie)		202 121 820	(67 549 789)	134 572 031	123 081 078
Primes émises et acceptées (vie)		91 580 415	(8 996 457)	82 583 957	70 478 995
Variation de la provision pour primes non acquises (non vie)		(2 071 552)	1 217 319	(854 233)	(3 278 799)
Produits de placements non vie alloués, transférés de l'état de résultat consolidé		14 332 317	0	14 332 317	14 563 986
Produits de placements vie		34 325 958	0	34 325 958	29 909 605
Plus values non réalisées sur placements vie		266 875	0	266 875	359 551
Autres produits techniques		204 750	0	204 750	7 595
Autres produits techniques (non vie)		202 847	0	202 847	6 773
Autres produits techniques (vie)		1 903	0	1 903	821
Charges de sinistres	3.2	(159 335 392)	22 052 452	(137 282 940)	(114 195 576)
Montants payés		(161 734 992)	42 505 119	(119 229 874)	(102 198 435)
Montants payés (non vie)		(128 816 793)	38 784 787	(90 032 005)	(80 180 241)
Montants payés (vie)		(32 918 200)	3 720 332	(29 197 868)	(22 018 195)
Variation de la provision pour sinistres		2 399 601	(20 452 667)	(18 053 066)	(11 997 141)
Variation de la provision pour sinistres (non vie)		13 094 013	(24 478 765)	(11 384 752)	(9 770 209)
Variation de la provision pour sinistres (vie)		(10 694 412)	4 026 098	(6 668 315)	(2 226 932)
Variation des autres provisions techniques		(44 871 920)	2 305 915	(42 566 006)	(42 094 261)
Variation des autres provisions techniques (non vie)		2 021 716	0	2 021 716	(864 185)
Variation des autres provisions techniques (vie)		(46 893 636)	2 305 915	(44 587 721)	(41 230 077)
Participation aux bénéfices et ristournes		(789 839)	401 693	(388 146)	(205 512)
Participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		(789 839)	131 926	(657 913)	(373 885)
Participation aux bénéfices et ristournes (vie)		0	269 768	269 768	168 373
Frais d'exploitation	3.3	(42 739 101)	13 306 764	(29 432 337)	(28 359 842)
Frais d'acquisition		(34 399 628)	0	(34 399 628)	(31 361 207)
Frais d'acquisition (non vie)		(25 063 346)	0	(25 063 346)	(22 903 105)
Frais d'acquisition (vie)		(9 336 283)	0	(9 336 283)	(8 458 102)
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		288 446	0	288 446	277 023
Frais d'administration		(8 627 919)	0	(8 627 919)	(9 784 115)
Frais d'administration (non vie)		(4 797 550)	0	(4 797 550)	(6 843 594)
Frais d'administration (vie)		(3 830 369)	0	(3 830 369)	(2 940 521)
Commissions reçues des réassureurs		0	13 306 764	13 306 764	12 508 457
Commissions reçues des réassureurs (non vie)		0	13 177 737	13 177 737	12 315 665
Commissions reçues des réassureurs (vie)		0	129 028	129 028	192 792
Autres charges techniques	3.4	(8 907 481)	0	(8 907 481)	(5 424 062)
Autres charges techniques (non vie)		(7 565 500)	0	(7 565 500)	(3 951 121)
Autres charges techniques (vie)		(1 341 981)	0	(1 341 981)	(1 472 940)
Charges de placements vie		(2 967 504)	0	(2 967 504)	(5 896 920)
Produits de placements vie alloués, transférés à l'état de résultat consolidé		(4 010 683)	0	(4 010 683)	(3 184 397)
Sous total : Résultat technique consolidé		77 138 663	(37 262 104)	39 876 560	35 761 440
Résultat technique NON VIE		62 956 580	(38 716 786)	24 239 794	22 079 386
Résultat technique VIE		14 182 083	1 454 682	15 636 766	13 682 054

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance non vie		24 239 794	22 079 386
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie		15 636 766	13 682 054
Produits des placements nets (non vie)		17 451 241	16 676 860
Produits des placements non vie alloués, transférés à l'état de résultat technique		(14 332 317)	(14 563 986)
Produits des placements vie alloués, transférés de l'état de résultat technique		4 010 683	3 184 397
Autres produits non techniques		(4 692)	212 764
Autres charges non techniques		(431 948)	(794 488)
Autres produits (autres activités)	4.1	1 170 710	1 383 843
Autres charges (autres activités)	4.2	(2 441 288)	(2 422 835)
Résultat provenant des activités ordinaires		45 298 947	39 437 994
Impôts sur le résultat exigible	4.3	(11 302 817)	(11 054 583)
Impôts différé		5 770	5 770
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		34 001 901	28 389 181
Eléments Extraordinaires	4.4	(857 333)	(2 316 934)
Résultat net de l'exercice		33 144 567	26 072 248
Part de la société mère		29 147 123	23 130 391
Part des actionnaires minoritaires		3 997 445	2 941 856
Effets des modifications comptables		0	293 483
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		33 144 567	26 365 731

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		272 031 954	235 219 298
Sommes versées pour paiement des sinistres		(140 850 737)	(112 789 115)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		9 347 932	7 083 304
Décaissements de primes sur les cessions		(43 001 673)	(39 399 886)
Encaissements de sinistres sur les cessions		19 577 097	23 639 200
Commissions versées aux intermédiaires		(4 414 547)	(3 275 714)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(19 757 405)	(17 392 634)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(193 247 482)	(162 920 116)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		143 156 130	105 295 120
Remboursements de prêts		752 866	763 217
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(42 880 757)	(37 203 443)
Produits financiers reçus		9 789 507	10 830 731
Autres mouvements		(3 589 191)	1 514 432
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	5.1	6 913 694	11 364 394
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		(1 010 606)	(1 616 249)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		3 049 829	48 259
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(128 899)	(3 504 649)
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	5.2	1 910 324	(5 072 638)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(9 115 581)	(6 002 626)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	5.3	(9 115 581)	(6 002 626)
Variation de trésorerie			
		(291 562)	289 130
Trésorerie au début de l'exercice		13 388 141	13 099 010
Trésorerie à la clôture de l'exercice		13 096 578	13 388 141

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRINCIPES ET REFERENTIEL COMPTABLES :

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers du Groupe MAGHREBIA sont en conformité avec les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables prévues au niveau du Système Comptable des Entreprises.

Les états financiers consolidés du Groupe MAGHREBIA ont été arrêtés au 31 décembre 2021 conformément aux normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, à savoir :

- La norme NCT35, Etats Financiers Consolidés ;
- La norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- La norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- La norme NCT 38, Regroupement d'entreprises ;
- La norme NCT 39, Informations sur les parties liées.

2. LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

La consolidation des comptes permet de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une société consolidante (ASSURANCES MAGHREBIA S.A) et les entreprises qui lui sont liées (ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et CODWAY S.A.) comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

Le pays d'enregistrement ou de résidence de toutes les sociétés du Groupe Maghrebria est la Tunisie (la société mère Assurances Maghrebria et toutes ses filiales).

La consolidation a pour objet de fournir une information économique complète sur la situation financière du Groupe MAGHREBIA.

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe MAGHREBIA permettent de :

- mettre en évidence tout le patrimoine dont le groupe a la gestion : biens immobiliers, matériel, placements financiers ... (bilan consolidé).

- présenter toutes les créances et dettes, à l'égard des tiers extérieurs au groupe, relatives aux entreprises comprises dans la consolidation. Ils présentent donc une réalité plus grande sur la véritable situation financière du groupe (bilan consolidé).
- mesurer le volume du chiffre d'affaires réalisé par le groupe. Il en est de même pour les résultats. On favorise aussi l'analyse des véritables performances de chaque entreprise incluse dans la consolidation (états de résultat consolidés).

Dans un ensemble de sociétés apparentées, la consolidation ne porte pas sur toutes les sociétés qui le composent. Le choix des sociétés à retenir dans le périmètre de consolidation est déterminé par la nature et l'importance des liens qui les rattachent directement ou indirectement à la société mère.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe MAGHREBIA, les sociétés retenues sont:

- **la Société mère : ASSURANCES MAGHREBIA S.A.**
- **les sociétés dépendantes du Groupe : ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et CODWAY S.A.**

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, 72,08 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient 17,63 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR, 14,75% du capital de la société CODWAY et 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

Les sociétés du groupe MAGHREBIA se détaillent comme suit :

DENOMINATION	ACTIVITE	% DETENU	TOTAL BILAN NET	CAPITAL SOCIAL	RESERVES	CAPITAUX PROPRES	RESULTAT NET
ASSURANCES MAGHREBIA SA	ASSURANCES		427 984 822	45 000 000	45 408 844	90 408 844	22 058 505
ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA	ASSURANCES	72,08%	505 928 150	20 000 000	40 110 777	60 110 777	12 586 538
ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA	IMMOBILIER	100,00%	6 772 480	5 000 000	1 225 943	6 225 943	231 498
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR SA	CAPITAL RISQUE	100,00%	6 226 245	5 000 000	867 832	5 867 832	262 715
CODWAY SA	SERVICES	100,00%	4 669 095	4 000 000	156 076	4 156 076	5 554

POURCENTAGE DE CONTRÔLE :

Le pourcentage de contrôle permet de déterminer les entreprises qui doivent être retenues dans le périmètre de consolidation et les méthodes applicables.

Le pourcentage de droits de vote détenu dans une entreprise correspond au cumul des pourcentages de droits de vote dont dispose l'entreprise consolidante dans les assemblées de cette entreprise :

- soit **directement**,
- soit **indirectement**, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'entreprises sous contrôle exclusif.

	<i>Direct</i>	<i>Indirect</i>	<i>% de contrôle</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	72,08%	0%	72,08%	Intégration globale (+40% et majorité des droits de vote)
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	82,37%	17,63%	100%	Intégration globale (+82,37% et 17,63% par l'intermédiaire de MAV)
ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE	56%	44%	100%	Intégration globale (+56% et 44% par l'intermédiaire de MAV)
CODWAY	85,25%	14,75%	100%	Intégration globale (+85,25% et 14,75% par l'intermédiaire de MAV)

Notion de contrôle exclusif :

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'intégration globale est la méthode retenue pour consolider les comptes du groupe ASSURANCES MAGHREBIA, elle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise « consolidante » l'intégralité des éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ; tant au niveau des comptes de bilan qu'au niveau des comptes de résultats.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise « consolidante » et les intérêts des actionnaires dits « intérêts minoritaires ».
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Dans l'intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société « consolidante », à l'exception des titres des sociétés consolidées à valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres.

Selon la norme n° 35 relative aux états financiers consolidés, pour établir les états financiers consolidés, les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ; afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique.

POURCENTAGE D'INTERÊT :

Le pourcentage d'intérêts, exprime la part de capital détenue par l'entreprise consolidante, directement et indirectement, dans les entreprises du périmètre.

	Assurances Maghrebias	Assurances Maghrebias Vie	Maghrebias Financière Sicar	Maghrebias Immobilière	CODWAY
% D'intérêt du groupe	100%	72,08%	95,08%	87,72%	95,88%
Direct	-	72,08%	82,37%	56,00%	85,25%
Indirect	-	-	12,71%	31,72%	10,63%
% D'intérêt hors groupe	0%	27,92%	4,92%	12,28%	4,12%

ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est défini comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

- Un premier écart qui correspond à la quote part dans les plus values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.
- Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est défini comme étant un good will, amorti sur une durée de 20 ans.

3. NOTES RELATIVES AUX PRINCIPAUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

Note 1 : Les actifs consolidés

Note (1.1) : Actifs incorporels

Les actifs incorporels du groupe comprennent :

Note (1.1.1) : Ecart d'acquisition

La consolidation de la société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR fait apparaître un écart d'acquisition de **329 727** DT qui s'explique comme suit :

Désignation	valeur
Valeur d'acquisition des titres en 2005	2 500 000
Acquisition 2006	3 002 016
Valeur d'acquisition des titres en 2006	5 502 016
QP dans les CP à la date d'acquisition	2 672 289
Ecart d'acquisition	329 727

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
ECART D'ACQUISITION	329 727	329 727	0	0,00%
AMORTISSEMENT	181 350	164 864	16 486	10,00%
valeur nette	148 377	164 864	16 486	10,00%

1.1.2- Investissements de recherche et développement

Désignation	31/12/2021			31/12/2020	VAR	EN %
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Conception & développement						
MAGHREBIA	53 418	53 418	0	0	0	
MAGHREBIA VIE	42 585	42 585	0	0	0	
CODWAY	1 611	1 611	0	0	0	
Total valeur nette	97 613	97 613	0	0	0	

1.1.3- Concessions, brevets, licences, marques

Désignation	31/12/2021			31/12/2020	VAR	EN %
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Logiciel	3 232 320	2 495 564	736 756	874 573	-137 817	-15,76%
MAGHREBIA	1 866 590	1 366 672	499 918	320 619	179 298	55,92%
MAGHREBIA VIE	585 120	371 529	213 591	294 339	-80 747	-27,43%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	26 033	25 476	557	1 071	-514	-47,99%
CODWAY	754 576	731 886	22 690	258 544	-235 854	-91,22%
Autres immobilisations incorporelles portefeuille racheté	1 118 909	188 710	930 199	930 199	0	0,00%
MAGHREBIA	188 710	188 710	0	0	0	
CODWAY	930 199	0	930 199	930 199	0	0,00%
Total valeur nette	4 351 229	2 684 273	1 666 955	1 804 772	-137 817	-7,64%

Note (1.2) : Actifs corporels

Les actifs corporels du groupe comprennent :

1.2.1-Installations techniques et machines

Désignation	31/12/2021			31/12/2020	VAR	EN %
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Aménagements Agencements et Installations	3 743 173	2 875 687	867 485	1 000 875	-133 390	-13,33%
MAGHREBIA	3 113 921	2 558 101	555 820	630 130	-74 310	-11,79%
MAGHREBIA VIE	579 666	294 445	285 221	340 745	-55 523	-16,29%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	8 006	7 129	878	1 026	-149	-14,49%
CODWAY	41 579	16 012	25 567	28 975	-3 408	-11,76%
Matériels de transport	1 557 036	1 237 466	319 570	281 721	37 849	13,43%
MAGHREBIA	926 541	877 696	48 845	80 465	-31 620	-39,30%
MAGHREBIA VIE	490 534	252 455	238 079	140 618	97 461	69,31%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	62 810	54 423	8 387	20 949	-12 562	-59,97%
CODWAY	77 151	52 891	24 260	39 690	-15 430	-38,88%
Matériels informatique	3 133 744	2 477 849	655 895	643 422	12 473	1,94%
MAGHREBIA	2 518 396	2 119 739	398 657	372 451	26 206	7,04%
MAGHREBIA VIE	366 472	231 177	135 295	114 046	21 249	18,63%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	31 938	28 201	3 737	2 908	828	28,48%
CODWAY	216 939	98 732	118 206	154 016	-35 810	-23,25%
Total valeur nette	8 433 952	6 591 002	1 842 950	1 926 018	-83 067	-4,31%

1.2.2-Autres installations, outillage et mobilier

Désignation	31/12/2021			31/12/2020	VAR	EN %
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Equipements de bureaux	1 585 944	1 291 590	294 354	328 739	-34 385	-10,46%
MAGHREBIA	1 302 084	1 090 082	212 002	252 961	-40 959	-16,19%
MAGHREBIA VIE	215 006	144 670	70 336	56 262	14 074	25,02%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	17 921	14 461	3 461	4 392	-931	-21,20%
CODWAY	50 933	42 377	8 556	15 125	-6 569	-43,43%
Autres Immobilisations	473 181	244 015	229 166	168 271	60 895	36,19%
MAGHREBIA	419 196	211 090	208 106	147 567	60 538	41,02%
MAGHREBIA VIE	39 480	27 883	11 597	11 130	467	4,19%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	1 201	40	1 161	0	1 161	
CODWAY	13 304	5 002	8 303	9 574	-1 271	-13,28%
Total valeur nette	2 059 125	1 535 605	523 520	497 011	26 509	5,33%

Note (1.3) : Placements

- L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

- Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

Note (1.3.1) : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020	VAR	EN %
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Terrains et constructions d'exploitation						
MAGHREBIA	9 997 617	3 238 209	6 759 408	6 956 809	-197 401	-2,84%
MAGHREBIA VIE	675 000	90 000	585 000	601 875	-16 875	-2,80%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	140 542	0	140 542	88 096	52 446	59,53%
Total valeur nette	10 813 159	3 328 209	7 484 950	7 646 780	-161 831	-2,12%

Note (1.3.2) : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020	VAR	EN %
	valeur brute	amort./prov.	valeur nette	valeur nette		
Terrains et constructions hors exploitation						
MAGHREBIA	18 076 664	8 680 593	9 396 071	9 826 926	-430 855	-4,38%
MAGHREBIA VIE	12 166 050	1 055 469	11 110 581	11 306 328	-195 747	-1,73%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	3 776 112	238 736	3 537 376	3 549 832	-12 456	-0,35%
Total valeur nette	34 018 826	9 974 798	24 044 029	24 683 086	-639 057	-2,59%

Note (1.3.3) : Actions et autres titres à revenu variable

Cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles les sociétés du groupe n'exercent ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2021			31/12/2020	VAR	EN %
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Actions cotées	28 956 066	2 545 081	26 410 985	24 957 489	1 453 496	5,82%
MAGHREBIA	17 765 125	1 557 767	16 207 358	15 688 702	518 656	3,31%
MAGHREBIA VIE	11 089 627	985 952	10 103 675	9 167 545	936 130	10,21%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	101 314	1 362	99 952	101 242	-1 290	-1,27%
Parts OPCVM	44 261 696	1 519 911	42 741 785	44 414 651	-1 672 867	-3,77%
MAGHREBIA	18 571 043	882 281	17 688 762	18 084 435	-395 673	-2,19%
MAGHREBIA VIE	24 660 040	637 630	24 022 410	22 300 217	1 722 193	7,72%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	1 030 613	0	1 030 613	4 030 000	-2 999 387	-74,43%
Actions et titres non cotes	31 335 241	2 743 333	28 591 908	7 598 850	20 993 057	276,27%
MAGHREBIA	7 834 895	1 889 402	5 945 493	6 172 421	-226 928	-3,68%
MAGHREBIA VIE	22 354 232	421 902	21 932 330	809 216	21 123 114	2610,32%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	1 146 114	432 029	714 085	617 213	96 871	15,69%
Total valeur nette	104 553 003	6 808 325	97 744 678	76 970 991	20 773 687	26,99%

Note (1.3.4) : Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires.

Désignation	31/12/2021			31/12/2020	VAR	EN %
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Bons de trésors assimilables	264 393 315	2 600 716	261 792 599	229 191 742	32 600 857	14,22%
MAGHREBIA	91 853 710	273 067	91 580 643	81 931 541	9 649 103	11,78%
MAGHREBIA VIE	172 539 605	2 327 649	170 211 956	147 260 202	22 951 754	15,59%
Obligations	182 712 500	0	182 712 500	153 895 000	28 817 500	18,73%
MAGHREBIA	59 850 000	0	59 850 000	52 460 000	7 390 000	14,09%
MAGHREBIA VIE	122 862 500	0	122 862 500	101 435 000	21 427 500	21,12%
Placements à Court et Moyen Terme	133 141 800	0	133 141 800	136 232 166	-3 090 366	-2,27%
MAGHREBIA	63 750 000	0	63 750 000	60 999 921	2 750 079	4,51%
MAGHREBIA VIE	61 300 000	0	61 300 000	70 500 000	-9 200 000	-13,05%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	2 103 000	0	2 103 000	2 000 000	103 000	5,15%
CODWAY	1 913 110	0	1 913 110	1 800 000	113 110	6,28%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	4 075 690	0	4 075 690	932 245	3 143 445	337,19%
Total valeur nette	580 247 615	2 600 716	577 646 899	519 318 908	58 327 991	11,23%

Note (1.4) : Créances

Note (1.4.1) : Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Il s'agit des montants des primes dus.

Désignation	31/12/2021			31/12/2020	VAR	EN %
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Autres créances nées d'opérations d'assurances directes						
MAGHREBIA	40 502 653	26 860 564	13 642 089	14 391 320	-749 231	-5,21%
MAGHREBIA VIE	7 554 281	1 486 780	6 067 501	5 014 771	1 052 730	20,99%
Total valeur nette	48 056 934	28 347 344	19 709 591	19 406 092	303 499	1,56%

Note (1.4.2) : Débiteurs divers

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées aux intermédiaires.

Désignation	31/12/2021			31/12/2020	VAR	EN %
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Débiteurs divers						
MAGHREBIA	11 084 891	2 690 478	8 394 413	7 923 839	470 574	5,94%
MAGHREBIA VIE	3 692 903	0	3 692 903	2 264 158	1 428 745	63,10%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	813 283	0	813 283	699 939	113 344	16,19%
CODWAY	870 468	5 523	864 945	619 026	245 919	39,73%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	302 138	0	302 138	306 531	-4 393	-1,43%
Total valeur nette	16 763 682	2 696 001	14 067 681	11 813 493	2 254 188	19,08%

Note 2 : capitaux propres et passifs consolidés

Note (2.1) : Partage des capitaux propres et élimination des participations liées

➤ ASSURANCES MAGHREBIA :

Les réserves consolidées : $45\,471\,676 * 100\% = 45\,471\,676$ DT

➤ ASSURANCES MAGHREBIA VIE :

- Les réserves consolidées : $62\,325\,828 * 72,084\% - 12\,022\,807 = 32\,904\,330$ DT

- Les intérêts des minoritaires : $62\,325\,828 * 27,916\% = 17\,398\,691$ DT

➤ MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :

- Les réserves consolidées : $5\,867\,832 * 95,08\% - (4\,331\,604 * 100\% + 1\,005\,569 * 72,084\%)$

= 522 519 DT

- Les intérêts des minoritaires : $5\,867\,832 * 4,92\% - (4\,331\,604 * 0\% + 1\,005\,569 * 27,916\%)$

= 8 141 DT

➤ ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE :

- Les réserves consolidées : $6\,225\,943 * 87,72\% - (2\,823\,092 * 100\% + 2\,200\,010 * 72,084\%)$

= 1 052 196 DT

- Les intérêts des minoritaires : $6\,225\,943 * 12,28\% - (2\,200\,010 * 27,92\%)$

= 150 644 DT

➤ CODWAY :

- Les réserves consolidées : $4\,156\,076 * 95,88\% - (3\,410\,000 * 100\% + 590\,000 * 72,08\%)$

= 149 635 DT

- Les intérêts des minoritaires : $4\,156\,076 * 4,12\% - (590\,000 * 27,92\%)$

= 6 441 DT

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Capital social	45 000 000	45 000 000	0	
MAGHREBIA				
Réserves consolidés	45 471 676	35 213 775	10 257 901	29,13%
Intérêts minoritaires	0	0	0	
MAGHREBIA VIE				
Réserves consolidés	32 904 330	28 400 663	4 503 667	15,86%
Intérêts minoritaires	17 398 691	15 654 580	1 744 111	11,14%
MAGHREBIA IMMOBILIERE				
Réserves consolidés	1 052 196	879 452	172 744	19,64%
Intérêts minoritaires	150 644	126 453	24 192	19,13%
CODWAY				
Réserves consolidés	149 635	145 192	4 443	3,06%
Intérêts minoritaires	6 441	6 250	191	3,05%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR				
Réserves consolidés	522 519	276 106	246 413	89,25%
Intérêts minoritaires	8 141	-630	8 771	-1392,77%
Total	142 664 274	125 701 842	16 962 432	13,49%
Total réserves consolidés	80 100 356	64 915 188	15 185 168	23,39%
Total intérêts minoritaires	17 563 918	15 786 654	1 777 264	11,26%

Note (2.1.1) : Total réserves consolidées :

Cette rubrique présente au 31-12-2021 un solde de **80 100 356 DT**.

Note (2.1.2) : Total intérêts minoritaires :

Cette rubrique présente au 31-12-2021 un solde de **17 563 918 DT**.

Note (2.2) : Partage des résultats après retraitements :

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA :**

- Les résultats consolidés : $19\,985\,881 * 100\% = 19\,985\,881$ DT

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

-Les résultats consolidés : $14\,563\,844 * 72,084\% = 10\,498\,245$ DT

-Les intérêts minoritaires : $14\,563\,844 * 27,916\% = 4\,065\,599$ DT

➤ **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :**

-Les résultats consolidés : $262\,715 * 95,08\% = 249\,782$ DT

-Les intérêts des minoritaires : $262\,715 * 4,92\% = 12\,933$ DT

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE :**

- Les résultats consolidés : - 151 912 * 87,72% = - 133 251 DT

- Les intérêts des minoritaires : - 151 912 * 12,28% = - 18 661 DT

➤ **CODWAY :**

- Les résultats consolidés : - 1 515 961 * 95,88% = - 1 453 535 DT

- Les intérêts des minoritaires : - 1 515 961 * 4,12% = - 62 426 DT

Note (2.2.1) : Résultat consolidé :

Cette rubrique présente au 31-12-2021 un solde de **29 147 123 DT**.

Note (2.2.2) : Intérêts minoritaires :

Cette rubrique présente au 31-12-2021 un solde de **3 997 445 DT**.

Le résultat par action est de 6,477 DT.

Note (2.3) : Autres dettes

Note (2.3.1) : Créiteurs divers

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Créiteurs divers				
MAGHREBIA	9 417 011	7 532 447	1 884 564	25,02%
MAGHREBIA VIE	3 212 741	1 433 575	1 779 166	124,11%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	276 240	265 252	10 988	4,14%
CODWAY	450 524	334 919	115 605	34,52%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	95 697	138 929	-43 232	-31,12%
Total	13 452 214	9 705 123	3 747 091	38,61%

Note 3 : Etat de résultat technique consolidé

Note (3.1) : Primes acquises

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Primes émises et acceptées	217 155 988	193 560 073	23 595 915	12,19%
MAGHREBIA	134 572 031	123 081 078	11 490 953	9,34%

MAGHREBIA VIE	82 583 957	70 478 995	12 104 962	17,18%
Variation de la provision pour primes non acquises	-854 233	-3 278 799	2 424 567	-73,95%
MAGHREBIA	-854 233	-3 278 799	2 424 567	-73,95%
Total	216 301 755	190 281 274	26 020 481	13,67%

Note (3.2) : Charges de sinistres

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Montants payés	119 229 874	102 198 435	17 031 438	16,67%
MAGHREBIA	90 032 005	80 180 241	9 851 765	12,29%
MAGHREBIA VIE	29 197 868	22 018 195	7 179 673	32,61%
Variation de la provision pour sinistres	18 053 066	11 997 141	6 055 925	50,48%
MAGHREBIA	11 384 752	9 770 209	1 614 543	16,53%
MAGHREBIA VIE	6 668 315	2 226 932	4 441 383	199,44%
Total	137 282 940	114 195 576	23 087 364	20,22%

Note (3.3) : Frais d'exploitation

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Frais d'acquisition	34 399 628	31 361 207	3 038 421	9,69%
MAGHREBIA	25 063 346	22 903 105	2 160 240	9,43%
MAGHREBIA VIE	9 336 283	8 458 102	878 181	10,38%
Frais d'administration	8 627 919	9 784 115	-1 156 195	-11,82%
MAGHREBIA	4 797 550	6 843 594	-2 046 044	-29,90%
MAGHREBIA VIE	3 830 369	2 940 521	889 848	30,26%
Commissions reçues des réassureurs	-13 306 764	-12 508 457	-798 307	6,38%
MAGHREBIA	-13 177 737	-12 315 665	-862 072	7,00%
MAGHREBIA VIE	-129 028	-192 792	63 764	-33,07%
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-288 446	-277 023	-11 424	4,12%
MAGHREBIA	-288 446	-277 023	-11 424	4,12%
Total	29 432 337	28 359 842	1 072 495	3,78%

Note (3.4) : Autres charges techniques

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Autres charges techniques				
MAGHREBIA	7 565 500	3 951 121	3 614 379	91,48%
MAGHREBIA VIE	1 341 981	1 472 940	-130 960	-8,89%
Total	8 907 481	5 424 062	3 483 419	64,22%

Note 4 : Etat de résultat consolidé

Note (4.1) : Autres produits (autres activités)

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
MAGHREBIA IMMOBILIERE	192 960	253 003	-60 042	-23,73%
CODWAY	559 671	649 924	-90 253	-13,89%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	418 079	480 916	-62 837	-13,07%
Total	1 170 710	1 383 843	-213 133	-15,40%

Note (4.2) : Autres charges (autres activités)

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
MAGHREBIA IMMOBILIERE	298 916	333 007	-34 091	-10,24%
CODWAY	2 070 382	2 007 156	63 226	3,15%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	71 989	82 672	-10 683	-12,92%
Total	2 441 288	2 422 835	18 453	0,76%

Note (4.3) : Impôts sur le résultat exigible

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
Retenue à la Source définitive et libératoire	7 611 294	1 725 160	5 886 134	341,19%
MAGHREBIA	2 728 037	635 104	2 092 933	329,54%
MAGHREBIA VIE	4 883 257	1 090 056	3 793 201	347,98%
Impôts sur le résultat payables au titre du bénéfice imposable	3 691 523	9 329 423	-5 637 900	-60,43%
MAGHREBIA	3 390 106	4 919 730	-1 529 624	-31,09%
MAGHREBIA VIE	171 344	4 223 326	-4 051 982	-95,94%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	45 956	61 904	-15 948	-25,76%
CODWAY	5 249	4 730	519	10,97%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	78 868	119 732	-40 865	-34,13%
Total	11 302 817	11 054 583	248 234	2,25%

Note (4.4) : Eléments extraordinaires

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	VAR	EN %
MAGHREBIA	847 527	1 518 529	-671 002	-44,19%
MAGHREBIA VIE	5 300	791 563	-786 263	-99,33%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	4 507	6 842	-2 335	-34,13%
Total	857 333	2 316 934	-1 459 600	-63,00%

Note 5 : Flux de trésorerie consolidé

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie consolidé est la méthode directe.

Les flux de trésorerie du groupe de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

**Note (5.1) Flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe
MAGHREBIA**

Au 31 décembre 2021, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe se sont élevés à **6 913 694 DT** contre 11 364 394 DT au 31 décembre 2020.

**Note (5.2) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du groupe
MAGHREBIA**

Au 31 décembre 2021, le mouvement lié aux activités d'investissement du groupe s'élève à **1 910 324 DT** contre – 5 072 638 DT fin décembre de l'exercice précédent.

**Note (5.3) Flux de trésorerie provenant des activités de financement du groupe
MAGHREBIA**

Ce flux enregistré au 31 décembre 2021, un montant de – **9 115 581 DT** contre – 6 002 626 DT au 31 décembre 2020.

La trésorerie au 31 décembre 2021 s'élève à **13 096 578 DT** contre 13 388 141 DT au 31 décembre 2020 enregistrant une variation de – **291 562 DT**.

GROUPE « ASSURANCES MAGHREBIA »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe «ASSURANCES MAGHREBIA» qui comprennent le bilan consolidé au 31 Décembre 2021 faisant apparaître un total de **924 612 886 Dinars**, l'état de résultat consolidé faisant apparaître un bénéfice net de **33 144 567 Dinars**, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de **13 096 578 Dinars**, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- **Evaluation des provisions techniques :**

Risque identifié

Les provisions techniques, figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2021 pour un montant de 652 093 861 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 924 612 886 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provision techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
- Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative
- Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur
- Valider les cadrages comptabilité/gestion
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul
- Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010
- Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations
- Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction

- **Evaluation des placements :**

Risque identifié

Les placements figurent à l'actif du bilan consolidé pour un montant net de 724 955 225 DT au 31 décembre 2021.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 1.3 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan consolidé et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à la considérer comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
 - Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation des placements
 - Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires
 - Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice
 - Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs
- **Evaluation des provisions pour dépréciation des créances sur assurés et intermédiaires d'assurance :**

Risque identifié

Les provisions pour dépréciation des créances sur assurés et sur intermédiaires d'assurance totalisent 33 984 416 DT au 31 décembre 2021. L'estimation de ces provisions requiert l'exercice du jugement de la direction pour la détermination de la base de provisionnement, tenant compte des modalités de calcul prévues par la décision du CGA n° 24/2017 en date du 29 mars 2017 relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'estimation de ces provisions constituait un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie définie au niveau de la décision du CGA n° 24-2017 du 29 Mars 2017
- Procéder au rapprochement des créances comptables avec l'arriéré issu du système d'information

Rapport du conseil d'administration relatif aux comptes consolidés

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction de la société mère est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent

influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Tunis, le 14 Mars 2022

P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

P/ GS AUDIT & ADVISORY

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Ghazi HANTOUS



**SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'AMORCAGE
« STRATUP FACTORY SEED FUND »
ARRETEE AU 31/12/2020**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice
clos le 31 décembre 2020**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée en vertu du règlement intérieur régissant le fonds « STRATUP FACTORY SEED FUND », nous avons effectué l'audit des états financiers, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **913 997 DT** y compris un résultat d'exploitation déficitaire s'élevant à **50 047 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « STRATUP FACTORY SEED FUND » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note la note aux états financiers n°1 « Présentation du fonds d'amorçage : STARTUP FACTORY SEED FUND », qui décrit la prorogation de la durée du fonds jusqu'au 03 mai 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds « STRATUP FACTORY SEED FUND » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Autres obligations légales et réglementaires

Respect des normes prudentielles

Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par le fonds « STRATUP FACTORY SEED FUND » des normes prudentielles prévues par la réglementation en vigueur et notamment du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, portant application des dispositions de l'article 2 de la loi n°2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage.

De cette appréciation, nous avons constaté qu'au cours de l'exercice 2020, le fonds a employé **15,64%** de ses actifs sous forme d'avances en compte courant associés auprès des entreprises dans lesquelles le fonds détient une participation au moins de 5%, ce qui est en dépassement du taux de **15%** prévu par l'article premier du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005.

Par ailleurs, le ratio d'emploi des actifs du fonds dans des projets innovants prévu par l'article premier du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005 s'élève au 31 décembre 2020 à **50,15%** au-dessus du minimum prévu de **50%** calculé sur la base des investissements effectués et ce même après leurs cessions par rapport au montant libéré des souscriptions du fonds.

Liquidation du fonds

La durée de vie de « STARTUP FACTORY SEED FUND » étant fixée à 5 ans à partir de la signature du premier bulletin de souscription. Le Fonds arrive au terme de sa durée de vie le 03 mai 2018. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, la société de gestion du Fonds a reçu l'accord des porteurs de parts représentant plus que 75% des parts émises, la durée de vie a été alors prorogée jusqu'au 3 mai 2019. Au cours de l'exercice 2019, la société de gestion du fonds a reçu l'autorisation d'une prorogation exceptionnelle d'une année supplémentaire de la durée de vie du fonds jusqu'au 03 mai 2020.

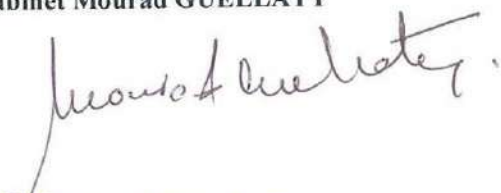
En application des dispositions de l'article 18 du règlement intérieur du fonds et aux dispositions de la réglementation en vigueur, UGFS a soumis une demande auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) pour l'obtention de l'agrément de liquidation du fonds. Suite à cette demande, le gestionnaire a obtenu un agrément de liquidation du fonds n°23-2020 en date du 16 juillet 2020 qui est la date d'entrée en vigueur de la ladite liquidation.

Depuis la date d'entrée en vigueur de la liquidation, le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » n'a pas procédé à aucune opération de cession des titres au cours de la période. Néanmoins, des négociations sont en cours afin de céder les parts du Fonds et réaliser des sorties et/ou liquider les sociétés dépréciées.

Tunis, le 29 mars 2022

Le commissaire aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY



Mourad Guellaty

45 Avenue de la République - La Marsa - 2070

Po. Box 1 BELVEDERE - TUNIS - TUNISIE

Tél: 71.740.131 - 71.740.231 - Fax: 71.740.197

E-mail: contact@cabinetguellaty.com

FONDS D'AMORCAGE – STARTUP FACTORY SEED FUND

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

(Exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF		Note	31/12/2020	31/12/2019
AC1	Portefeuille-titres	6-1	1 015 417	1 097 043
a-	Actions et droits rattachés		628 143	638 643
b-	Titres OPCVM		-	-
c-	Obligations et valeurs assimilées		387 273	458 399
AC2	Placements monétaires et disponibilités	6-2	592	1 711
b-	Disponibilités		592	1 711
AC3	Créances d'exploitation		88	87
a-	Intérêts à recevoir		88	87
AC4	Autres actifs			
TOTAL ACTIF			1 016 097	1 098 841
<i>PASSIF</i>				
PA1	Opérateurs créditeurs	6-3	102 085	62 436
PA2	Autres créditeurs divers		15	737
TOTAL PASSIF			102 100	63 173
<i>ACTIF NET</i>				
CP1	Capital	6-4	1 096 587	1 168 212
CP2	Sommes distribuables		(182 591)	(132 544)
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		(132 544)	(100 110)
b-	Sommes distribuables de l'exercice		(50 047)	(32 434)
ACTIF NET			913 997	1 035 668
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 016 097	1 098 841

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

FONDS D'AMORCAGE – STARTUP FACTORY SEED FUND

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

(Exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
PR1-Revenus du portefeuille-titres	6-5	-	18 785
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilés		-	18 785
PR2-Revenus des placements monétaires	6-6	11	29
Revenus des placements monétaires		11	29
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11	18 814
CH1-Charges de gestion des placements	6-7	(39 649)	(38 413)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(39 638)	(19 599)
CH2-Autres charges	6-8	(10 409)	(12 835)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(50 047)	(32 434)
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(50 047)	(32 434)
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(71 625)	(61 245)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	-
Frais de négociation		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		(121 672)	(93 679)

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

FONDS D'AMORCAGE – STARTUP FACTORY SEED FUND

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31 DECEMBRE 2020

	<u>Note</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		(121 672)	(93 679)
a - Résultat d'exploitation		(50 047)	(32 434)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(71 625)	(61 245)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-
d - Frais de négociation de titres		-	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	-
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		-	-
a- Souscriptions			
Capital libéré		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits d'entrée		-	-
b- Rachats			
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits de sortie		-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		(121 672)	(93 679)
AN 4 - ACTIF NET			
a - en début d'exercice		1 035 668	1 129 347
b - en fin d'exercice		913 997	1 035 668
AN 5 - NOMBRE DE PARTS			
a - en début d'exercice		25 000	25 000
b - en fin d'exercice		25 000	25 000
VALEUR LIQUIDATIVE		36,560	41,427
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	6-9	(11,80%)	(8,30%)

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

FONDS D'AMORCAGE – STARTUP FACTORY SEED FUND
NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020

1- PRESENTATION DU FONDS D'AMORCAGE: STARTUP FACTORY SEED FUND

« STARTUP FACTORY SEED FUND » est un fonds de placement en valeurs mobilières régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-58 du 18 Juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 14 février 2013 sous le N° 07-2013.

Un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 23 avril 2013, est mis à la disposition du public. Le démarrage des souscriptions a été annoncé pour le 24 avril 2013, le premier dépôt des fonds enregistré est daté du 16 Mai 2013.

La durée de vie de « STARTUP FACTORY SEED FUND » étant fixée à 5 ans à partir de la signature du premier bulletin de souscription. Le Fonds arrive au terme de sa durée de vie le 03 mai 2018. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, la société de gestion du Fonds a reçu l'accord des porteurs de parts représentant plus que 75% des parts émises, la durée de vie a été alors prorogée jusqu'au 3 mai 2019. Au cours de l'exercice 2019, la société de gestion du fonds a reçu l'autorisation d'une prorogation exceptionnelle d'une année supplémentaire de la durée de vie du fonds jusqu'au 03 mai 2020.

En application des dispositions de l'article 18 du règlement intérieur du fonds et aux dispositions de la réglementation en vigueur, UGFS a soumis une demande auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) pour l'obtention de l'agrément de liquidation du fonds. Suite à cette demande, le gestionnaire a obtenu un agrément de liquidation du fonds en date du 16 juillet 2020 qui est la date d'entrée en vigueur de la ladite liquidation.

Depuis la date d'entrée en vigueur de la liquidation, le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » n'a pas procédé à aucune opération de cession des titres au cours de la période. Néanmoins, des négociations sont en cours avec l'assistance d'un avocat afin de céder les parts du Fonds et réaliser des sorties et/ou liquider les sociétés défailtantes.

Le capital du fonds prévu est de 2 500 000 DT divisé en 25 000 parts de 100 DT chacune.

La BIAT est le dépositaire du fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

« STARTUP FACTORY SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières qui a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

« STARTUP FACTORY SEED FUND » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- *Exploiter les brevets d'intervention,*
- *Acheter l'étude technique et économique du projet,*
- *Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation,*
- *Achever le schéma de financement,*

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif les fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « STARTUP FACTORY SEED FUND » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « STARTUP FACTORY SEED FUND » sont soumis aux dispositions fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

5.2- Évaluation des éléments du portefeuille-titres

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à

- La valeur nominale : prix d'acquisition pour les transactions récentes ne dépassant pas une année,

- La valeur mathématique se basant sur l'actif net avec une décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenu de la baisse de la VN et la garantie SOTUGAR et ce pour les anciens investissements qui n'ont plus de potentiel et qui ont des difficultés financières et dont les pertes ont dépassé 50% du total Financement,

- Discounted Cash Flow pour les investissements ayant un fort potentiel de croissance et qui ont respecté les hypothèses du Business Plan initial et dont la valeur nette comptable n'a pas enregistré des pertes importantes,

- Valeur Transactionnelle : valeur de rachat pour les Startups dont la cession est approuvée par le comité d'investissement ou ont bénéficié d'une augmentation de capital par une tierce partie avec cette valorisation.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Le ratio d'amorçage prévu par l'article premier du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, portant application des dispositions de l'article 2 de la loi n°2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage est calculé sur la base du montant libéré des souscriptions du Fonds, les investissements pris en considération dans le ratio indiqué sont maintenus dans le calcul même après leurs cessions.

6- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 6-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 décembre 2020 à **1 015 417 DT** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Méthode d'évaluation	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	% Montants souscrits
Actions		367 442		628 145	68,73%	25,13%
<i>Actions Non cotées</i>		<i>367 442</i>		<i>628 145</i>	<i>68,73%</i>	<i>25,13%</i>
Algos Medical	150	1 500	Décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse de VN et la garantie SOTUGAR	900	0,10%	0,04%
Pinhole SA	95	75 001	Décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse de VN et la garantie SOTUGAR	45 000	4,92%	1,80%
Yoopy SA	3 215	32 150	Décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse de VN et la garantie SOTUGAR	19 291	2,11%	0,77%
Start IT UP	3 000	30 000	Décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse de VN et la garantie SOTUGAR	18 000	1,97%	0,72%
Start IT UP Partie non libérée	-1 500	-15 000	Décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse de VN et la garantie SOTUGAR	-9 000	-0,98%	-0,36%
AMC Deal	2 015	20 150	Décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse de VN et la garantie SOTUGAR	12 090	1,32%	0,48%
Polysmart	33 165	48 141	Valeur transactionnelle	109 445	11,97%	4,38%
HADRUM	89	75 000	Décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse de VN et la garantie SOTUGAR	45 000	4,92%	1,80%
Mirage SA	150	1 500	Décote de 75%	375	0,04%	0,02%
Techn Accessibilité	150	1 500	Décote de 25%	1 125	0,12%	0,05%
TUNISIE CO SA	37 500	37 500	Décote de 25%	28 125	3,08%	1,13%
IRIS	4 337	60 000	Valeur transactionnelle	357 794	39,15%	14,31%
Actions OCA & CCA		527 150		387 273	42,37%	15,49%
Mirage SA CCA 29052015	4 850	48 500	Décote de 75%	20 142	2,20%	0,81%
(provision)				-8 017	-0,88%	-0,32%
Algos CCA 22052015	2 500	25 000	Décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse de VN et la garantie SOTUGAR	17 333	1,90%	0,69%
(provision)				-2 333	-0,26%	-0,09%
Techn Accessibilité CCA	5 000	50 000	Décote de 25%	37 752	4,13%	1,51%

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Méthode d'évaluation	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	% Montants souscrits
(provision)				-252	-0,03%	-0,01%
Yoopy CCA 29/09/2015	7 500	75 000	Décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse de VN et la garantie SOTUGAR	51 095	5,59%	2,04%
(provision)				-6 095	-0,67%	-0,24%
TUNISIE CO SA CCA 23/05/2016	3 750	37 500	Décote de 25%	37 875	4,14%	1,51%
(provision)				-9 750	-1,07%	-0,39%
POLYSMART CCA08/07/2016	12 500	125 000	Valeur transactionnelle	160 333	17,54%	6,41%
MIRAGE CCA 15-02-2018	3 000	30 000	Décote de 75%	12 014	1,31%	0,48%
(provision)				-4 514	-0,49%	-0,18%
AMC DEAL OCA 01022015	5 485	54 850	Décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse de VN et la garantie SOTUGAR	38 661	4,23%	1,55%
(provision)				-5 751	-0,63%	-0,23%
Yooooopy OCA 16/11/2014	4 280	42 800	Décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse de VN et la garantie SOTUGAR	30 505	3,34%	1,22%
(provision)				-4 825	-0,53%	-0,19%
Algos OCA 010714	1 250	12 500	Décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse de VN et la garantie SOTUGAR	9 168	1,00%	0,37%
(provision)				-1 668	-0,18%	-0,07%
Algos OCA 1 010714	2 600	26 000	Décote de 40% sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse de VN et la garantie SOTUGAR	18 880	2,07%	0,76%
(provision)				-3 280	-0,36%	-0,13%
Titres OPCVM				0	0,00%	0,00%
TOTAL		894 592		1 015 417	111,10%	40,62%

Les intérêts à recevoir sur les OCA & CCA relatifs à des participations dépréciées se détaillent comme suit :

Valeur	Montant Comptabilisé et provisionné	Montant Non Comptabilisé
Mirage SA CCA 29052015	12 531	4 146
Algos CCA 22052015	2 333	2 700
Techn Accessibility CCA	252	0
Yoopy CCA 29/09/2015	6 095	8 100
TUNISIE CO SA CCA 23/05/2016	9 750	2 700
POLYSMART CCA08/07/2016	0	10 000
TOTAL CCA	30 960	27 646

Valeur	Montant Comptabilisé et provisionné	Montant Non Comptabilisé
AMC DEAL OCA 01022015	5 751	5 924
Yoopy OCA 16/11/2014	4 825	4 622
Algos OCA 010714	1 668	1 350
Algos OCA 1 010714	3 280	2 808
TOTAL OCA	15 524	14 704

Note 6-2 : Placements monétaires et disponibilités :

Le solde du compte s'élève au 31 décembre 2020 à **592 DT** et se détaille comme suit :

	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	% Montants Souscrits
Disponibilité	592	592	0,06%	0,02%
Avoirs en banque	592	592	0,06%	0,02%
TOTAL	592	592	0,06%	0,02%

Note 6-3 : Opérateurs créditeurs :

Le solde du compte s'élève au 31 décembre 2020 à **102 085 DT** et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA)	97 619	61 543
Compte du Dépositaire (BIAT)	4 466	893
	102 085	62 436

Note 6-4 : Capital :

Les mouvements enregistrés sur le capital du fonds au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2019	1 168 212
Montant	1 168 212
Nombre de parts émises	25 000
Nombre de copropriétaires	1
Souscriptions réalisées	0
Dont capital souscrit et non appelé	0
Dont capital souscrit et libéré	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0
Rachats effectués	0
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements	(71 625)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(71 625)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2020	1 096 587
Montant	1 096 587
Nombre de parts	25 000
Nombre de copropriétaires	1

Note 6-5 : Revenus du portefeuille - titres :

	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des obligations et valeurs assimilées.	-	18 785
	-	18 785

Note 6-6 : Revenus des placements monétaires :

	31/12/2020	31/12/2019
Revenus du Compte de Dépôt	11	29
	11	29

Note 6-7 : Charges de gestion des placements :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	36 076	34 841
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 572	3 572
	39 649	38 413

Note 6-8 : Autres charges

	31/12/2020	31/12/2019
Impôts et taxes	210	105
Services bancaires et assimilés	199	199
Provision / valeur OCA & CCA	10 001	12 531
	10 409	12 835

Note 6-9 : Taux de rendement annuel :

Le Taux de Rendement Annuel (*TRA*) tel que défini par le paragraphe 24 de la norme comptable n° 16 « Norme comptable relative à la présentation des états financier des OPCVM » est calculé comme suit :

(Valeur liquidative 2020– Valeur liquidative 2019) / Valeur liquidative 2019

$$\text{TRA 2020} = (36,560 - 41,427) / 41,427 = (11,748\%)$$

7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 7-1 : Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	(0,400)	0,753
Charges de gestion des placements	(1,586)	(1,537)
Revenus net des placements	(1,986)	(0,784)
Autres charges	(0,016)	(0,513)
Résultat d'exploitation (1)	(2,002)	(1,297)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	(2,002)	(1,297)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(2,865)	(2,450)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(2,865)	(2,450)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(4,867)	(3,747)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,865)	(2,450)
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	(2,865)	(2,450)
Valeur liquidative	36,560	41,427

Note 7-2 : Transactions avec les parties liées :

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement des frais suivants :

- Une rémunération de gestion calculée comme suit :
 - 1 % Hors Taxe l'an des montants libérés et non investis.
 - 2 % Hors Taxe l'an des montants libérés et investis.

Cette rémunération due au Gestionnaire est payable à la fin de chaque trimestre.

- Une commission de succès égale à 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le (TRI) annuel minimum de 10%. Le règlement effectif de cette commission se fera à la date de liquidation du Fonds. Toute rémunération servie au Gestionnaire, au titre du présent article, est définitivement acquise à son profit.

La charge de la période s'élève à **36 076 DT** et correspond à la rémunération de gestion.

Le règlement intérieur qui lie la BIAT et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,25% Hors Taxe, calculée sur la base de l'actif net.

La charge de la période s'élève à **3 572 DT**.